

2024

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

➤ GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA



SOMMAIRE

SYNTHÈSE4

I. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS.....8

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT.....	8
B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION.....	13
C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS.....	17
D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS.....	19
E. AUTRES INFORMATIONS.....	19

II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE.....20

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE.....	20
B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ.....	25
C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES.....	27
D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE.....	31
E. FONCTION D'AUDIT INTERNE.....	34
F. FONCTION ACTUARIELLE.....	35
G. SOUS-TRAITANCE.....	36
H. AUTRES INFORMATIONS.....	36

III. PROFIL DE RISQUE37

A. INTRODUCTION.....	37
B. RISQUE DE SOUSCRIPTION.....	37
C. RISQUE DE MARCHÉ.....	40
D. RISQUE DE CRÉDIT.....	43
E. RISQUE DE LIQUIDITÉ.....	45
F. RISQUES OPÉRATIONNELS.....	46
G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS.....	47
H. AUTRES INFORMATIONS.....	48

IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ..... 49

A. ÉVALUATION DES ACTIFS.....	52
B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES.....	55
C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS.....	58
D. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES.....	60
E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES.....	60

V. GESTION DU CAPITAL..... 61

A. FONDS PROPRES.....	61
B. SCR ET MCR.....	66
C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS.....	67
D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ.....	67
E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS.....	67

VI. ANNEXES 68

INDEX

Acronymes et sigles fréquemment utilisés dans le présent document :

ACAV : Assurances à capital variable

ACPR : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

ACS : Aide à la complémentaire santé

ALM : *Asset & Liability Management* – Gestion actif-passif

ANC : Autorité des normes comptables

BE : *Best Estimate* – Meilleure évaluation des provisions techniques sous Solvabilité II

BSCR : *Basic Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité de base

CRC : Comité de la réglementation comptable

CSM : *Contractual Service Margin* ou marge sur services contractuels. Elle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs.

EIOPA : *European Insurance and Occupational Pensions Authority* – Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

GIE : Groupement d'intérêt économique

IAS/IFRS : *International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards* – Normes comptables internationales

LFR : Loi de finances rectificative

MCR : *Minimum Capital Requirement* – Minimum de capital requis

OPCVM : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

ORSA : *Own Risk and Solvency Assessment* – Évaluation interne des risques et de la solvabilité

PAA : *Premium Allocation Approach*, méthode simplifiée de comptabilisation applicable sur option notamment aux contrats d'assurance annuels à tacite reconduction

PCA : Plan de continuité d'activité

PPE : Provision pour participation aux excédents, montant provisionné dans le but d'ajuster ou de réguler les taux de rendements servis aux assurés des contrats en euros, et qui doit être reversé dans un délai de huit ans. Il s'agit d'une disposition obligatoire pour toutes les sociétés d'assurance vie.

PRA : Plan de reprise d'activité

QRT : *Quantitative Reporting Template* – État de reporting quantitatif Solvabilité II

RA : *Risk Adjustment* ou ajustement au titre du risque non financier. Il reflète la rémunération requise par le GACM pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le GACM exécute des contrats d'assurance.

Santé NSLT : Risques santé similaires à la non-vie

Santé SLT : Risques santé similaires à la vie

SCI : Société civile immobilière

SCR : *Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité requis

SFCR : *Solvency and Financial Conditions Report* – Rapport sur la solvabilité et la situation financière

TAG : Taux annuel garanti

UC : Unités de compte

VA : *Volatility Adjustment* – Ajustement pour volatilité

VFA : *Variable Fee Approach*, modèle applicable aux contrats participatifs directs

SYNTHÈSE

Introduction

Conformément à l'article 35 de la directive 2009/138/CE et à l'article 359 du règlement délégué (UE) 2015/35, la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué (UE) 2015/35 et présente en annexe l'ensemble des états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en millions d'euros.

Gouvernance

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (ci-après dénommé « GACM SA ») est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances et la société consolidante des autres entités du GACM SA.

Le GACM SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Le directoire assure la direction effective du GACM SA.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, Isabelle Chevelard, présidente du directoire de TARGOBANK Allemagne, assure également la présidence du conseil de surveillance de GACM SA et des conseils d'administration d'ACM VIE SA, ACM VIE SAM et ACM IARD SA.

Nicolas Govillot assure la présidence du directoire du GACM depuis le 15 avril 2024. Il a été nommé par le conseil de surveillance du 5 avril 2024 pour succéder à Pierre Reichert, membre et président du directoire, et dont il reprend également les mandats de dirigeant effectif au sein des principales entités d'assurance du GACM SA. Par ailleurs, il a été désigné président des conseils d'administration des entités du GACM en Belgique et en Allemagne.

Nicolas Govillot a rejoint le GACM en 2020 et était depuis 2021 directeur financier, risques, et immobilier du GACM, membre du directoire et directeur général délégué d'ACM VIE SA.

En tant que président du directoire, il est en charge de la gestion effective et quotidienne du Groupe des ACM et a la responsabilité de déployer le plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, « Ensemble Performant Solidaire », pour l'activité d'assurance, aux côtés d'Éric Petitgand, directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, d'Isabelle Soubari, directrice des indemnisations et directrice des assurances des biens du GACM SA et de Loïc Guyot, directeur comptes et réassurance du GACM SA, membre du directoire du GACM SA.

Le GACM SA est également doté de quatre responsables des fonctions clés, conformément à la réglementation Solvabilité II.

La société a adopté des politiques écrites qui font l'objet d'une révision annuelle.

Cette organisation a été mise en place dans le but de doter la société d'un système de gouvernance sain et efficace et de limiter son exposition aux risques.

Faits marquants

Acquisition de Crédit Mutuel Épargne Salariale et développement de l'épargne collective

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a réaffirmé, dans son nouveau plan stratégique, ses fortes ambitions sur les marchés des professionnels et des entreprises, notamment en matière d'épargne collective.

Afin de proposer aux entreprises et à leurs salariés des solutions associant à la fois retraite et épargne leur permettant de s'adapter aux récentes évolutions législatives sur le partage de la valeur (Loi PACTE de 2019 et ANI de février 2023)¹, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix d'allier l'expertise de sa filiale dédiée à l'épargne salariale, Crédit Mutuel Épargne Salariale (CMES) à celle du GACM SA.

Le GACM a ainsi fait l'acquisition au 31 décembre 2024 de 85 % du capital de CMES, précédemment contrôlée par le CIC. Le changement d'actionnaire a été agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Le rapprochement entre les deux entités a été accompagné par le transfert des moyens matériels et humains (168 salariés) de CMES au GIE ACM au 1^{er} janvier 2025.

¹ Loi PACTE en 2019 amenant la création d'un nouveau contrat, le Plan d'Épargne Retraite (PER), ANI de février 2023 instaurant, pour les entreprises de plus de 10 salariés, la mise en place de dispositifs de partage de la valeur, et favorisant

ainsi le développement des plans d'épargne salariale (PEE/PEI/PERCO)

Constitution d'un écosystème de services en assurances de biens

Dans une démarche d'amélioration de l'expérience client et de maîtrise des coûts, le GACM a entrepris la constitution d'un écosystème de services en assurances de biens.

En 2024, des premiers jalons ont été posés avec :

- d'une part, l'acquisition par GACM SA, en date du 12 juillet, de 100 % du capital de la société Repartim et de sa filiale Presta'Terre, dédiées au dépannage et à la petite réparation dans le domaine de l'habitation ;
- d'autre part, le déploiement d'un dispositif unique de Stations Mobilités, porté par la filiale Auto Mobilité Services. Une station est un site de proximité dans lequel les assurés déposent leur véhicule endommagé en toute autonomie et repartent avec un véhicule de remplacement. L'expertise et les réparations sont prises en main, soit sur place, soit en faisant appel à des garagistes partenaires de proximité garantissant ainsi la qualité des services et des délais significativement réduits. L'activité a démarré en septembre 2024 sur le site pilote de Mulhouse. L'inauguration de la station a eu lieu le 27 janvier 2025.

Une holding dénommée ADB Ecosystème et filiale à 100 % du GACM a par ailleurs été constituée en décembre 2024 en vue de détenir les sociétés et/ou porter les participations considérées comme d'intérêt stratégique dans le secteur des services intégrés en assurances de biens.

Développement de l'activité en Allemagne

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce sa présence en Allemagne, premier marché international du groupe, en y développant une activité d'assurance.

La société ACM Deutschland AG, sise à Düsseldorf, a été constituée en 2023. Elle est la holding des futures sociétés d'assurance vie et non vie, ACM Deutschland Life AG et ACM Deutschland Non Life AG, dont la procédure d'agrément par l'autorité de contrôle prudentiel allemande est en cours afin de démarrer une phase pilote au second semestre de 2025.

À fin 2024, le GACM détient 51 % du capital et des droits de vote d'ACM Deutschland AG. Targo Deutschland GmbH, dont la filiale Targobank AG sera le distributeur des contrats d'assurance des deux filiales, détient les 49 % restants.

Un environnement économique et financier incertain

Le climat économique et financier de 2024 a été impacté par de nombreux événements en France et à l'international.

En France, la dissolution de l'Assemblée Nationale et les élections législatives qui ont suivi, ont placé le pays dans une situation d'absence de majorité qui a conduit à la censure du gouvernement début décembre et à l'abandon

du projet de budget 2025. À la suite de ces événements, l'agence de notation Moody's a dégradé la note souveraine française d'un cran à Aa3, puis les notations de sept banques françaises incluant la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, maison mère du GACM SA.

Aux États-Unis, les élections présidentielles ont généré des incertitudes, parmi lesquelles le regard porté sur la gestion de la guerre en Ukraine par la nouvelle administration. Le conflit au Moyen-Orient et la crise entre Taiwan et la Chine ont également influencé le climat des affaires. La volatilité sur les marchés est restée élevée, et les écarts de performance ont été importants entre le CAC 40 (-2,2 %) et d'autres indices comme le S&P500 (+23 %).

L'inflation a reflué, sous l'effet des actions des principales banques centrales et de la baisse des prix de l'énergie. En zone euro, elle s'est établie à 2,4 % en 2024, un niveau proche de l'objectif de la BCE fixé à 2 %. En assurance de biens, l'inflation sectorielle demeure cependant supérieure à l'inflation générale et le GACM reste impacté par l'augmentation des coûts moyens de sinistres. De nouvelles hausses tarifaires ont ainsi été appliquées en 2024 à l'échéance des contrats. Le ratio combiné des assurances de biens du GACM en normes IFRS retrouve un niveau proche de l'équilibre, à 100,2 % (contre 102,1 % en 2023).

Les taux d'intérêts des crédits ont légèrement diminué en 2024 mais sont restés élevés dans un marché immobilier atone. Les ventes de contrats d'assurance des emprunteurs ont pâti de cette situation (318 000 nouveaux contrats en assurance de prêts immobiliers, soit une baisse de 23 % par rapport à 2023).

À l'inverse, le marché de l'assurance vie en France a été dynamique après une année 2023 difficile. Le GACM s'inscrit dans cette tendance, avec une collecte nette record sur ses produits d'assurance vie de 2,7 milliards d'euros. La collecte nette est réalisée majoritairement en euros. Le GACM a ainsi investi à des taux de rendement supérieurs au rendement moyen du portefeuille obligataire et a la capacité, grâce à ses réserves accumulées (ratio PPE/PM de 6,3 %) de servir à ses assurés un taux de 2,80 % sur les fonds en euros, pour la deuxième année consécutive.

Émission de dettes et versement d'un dividende exceptionnel

Le 30 avril 2024, dans le but de poursuivre l'optimisation de la structure de ses fonds propres et dans la continuité de l'émission inaugurale de dette subordonnée réalisée en 2021, GACM SA a émis un milliard d'euros d'obligations sur le marché non réglementé Euronext Growth Paris.

Il s'agit d'une émission double-tranche composée de :

- 500 millions d'euros d'obligations subordonnées Tier 2 de maturité 20,5 ans avec une option de remboursement anticipé à 10,5 ans, portant intérêt au taux fixe annuel de 5,00% jusqu'à la date de premier reset, notées Baa1 par Moody's ;

- 500 millions d'euros d'obligations senior unsecured de maturité 5 ans, portant intérêt au taux fixe annuel de 3,75%, notées A3 par Moody's.

À la suite de l'assemblée générale du GACM réunie le 27 septembre 2024, GACM SA a procédé à la distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant d'un milliard d'euros à ses actionnaires.

Confirmation des notations Moody's

En septembre 2024, l'agence de notation Moody's a confirmé les notes du GACM, avec perspectives stables :

- A1 pour ses deux filiales ACM VIE SA et ACM IARD SA ;
- A3 pour les dettes senior unsecured émises par la holding GACM SA ;
- Baa1 pour les dettes subordonnées émises par la holding GACM SA.

Cette confirmation reflète la solidité financière du GACM SA.

Résultats et perspectives

Résultats

Le chiffre d'affaires du GACM s'élève à 15,2 milliards d'euros, en hausse de 11,3 % sur un an hors GACM España (+ 9,8 % y compris GACM España²). En assurance vie, la collecte brute est inédite à 8,6 milliards d'euros, en hausse de 16,3 % par rapport à 2023. Cette progression concerne tant les fonds en euros (+ 17,0 %) que les unités de compte (UC, + 14,5 %), dont la part dans la collecte brute est stable à 28,3 %. La collecte nette affiche une augmentation de plus d'1 milliard d'euros (+ 73 %, à périmètre constant) par rapport à 2023, pour atteindre un record de 2,7 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires des assurances de risques augmente de 5,4 % et s'établit à 6,6 milliards d'euros en 2024. Au détail, la progression des assurances de biens est significative (+ 7,9 %), portée par la croissance des portefeuilles et les hausses tarifaires appliquées pour faire face à la forte inflation des coûts des sinistres. Les assurances de personnes affichent également une croissance soutenue de 4,0 % par rapport à 2023.

À 996 millions d'euros, le résultat net du GACM au 31 décembre 2024 est en hausse de 19,9 % sur un an, porté par des fondamentaux techniques solides et un résultat financier bien orienté. Le résultat d'assurance progresse, grâce notamment à une charge des événements naturels en baisse sensible par rapport aux deux années précédentes. Le ratio combiné des assurances de biens du GACM en normes IFRS retrouve ainsi un niveau proche de l'équilibre, à 100,2 % (contre 102,1 % en 2023). Les assurances de

personnes et l'assurance vie affichent également des résultats en croissance. Le résultat financier est aussi en augmentation, en raison principalement de la hausse des dividendes perçus et de la bonne tenue des marchés financiers internationaux.

La marge sur services contractuels (CSM), qui représente la réserve de résultats futurs des contrats d'assurance long terme du GACM (assurance vie, emprunteurs, obsèques et dépendance), s'élève à 6,7 milliards d'euros, en légère baisse (- 1,0 %) par rapport à 2023. Cette diminution s'explique notamment par la branche assurance des emprunteurs dont la CSM est en baisse de 8,9 %. Au 31 décembre 2024, 626 millions d'euros de CSM ont été reconnus en résultat (contre 613 millions d'euros en 2023).

À fin 2024, les capitaux propres s'élèvent à 11,0 milliards d'euros, en léger repli de 0,1 milliard d'euros par rapport à fin 2023. En 2024, le GACM a distribué 1,3 milliard d'euros de dividendes, dont 1,0 milliard de dividende exceptionnel.

Perspectives

Dans le cadre de l'application du plan stratégique 2024-2027 « Ensemble Performant Solidaire » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui affiche de fortes ambitions de développement en assurance, notamment celle d'équiper 8 millions de clients en assurance à horizon 2027, de nombreuses actions seront engagées en 2025.

Afin d'augmenter l'équipement des clients particuliers, il est prévu d'augmenter la production de contrats complémentaire santé, notamment auprès des jeunes retraités, en capitalisant sur le lancement prévu en 2025 d'une nouvelle offre, et d'accélérer la souscription en habitation et en prévoyance individuelle.

Dans l'optique d'améliorer l'efficacité opérationnelle et les taux de conversion de devis en contrats, la digitalisation des parcours de vente sera renforcée.

Sur le marché des professionnels et de l'entreprise, l'objectif est d'accompagner les clients dans leurs projets notamment avec le développement de l'épargne salariale et de l'épargne retraite.

À l'international, l'ambition est de déployer le modèle de bancassurance du groupe avec Beobank en Belgique et Targobank en Allemagne, où le début de la commercialisation des contrats en assurance des emprunteurs et en assurance vie est prévue en phase pilote pour le second semestre 2025. En parallèle, l'objectif est de poursuivre le développement de la filiale d'assurance luxembourgeoise du GACM SA.

² Pour rappel, le GACM España a été cédé le 12 juillet 2023

Profil de risque

Du fait de ses activités en épargne, en retraite, en assurance des emprunteurs, en prévoyance, en assurance non-vie et en santé, le GACM est exposé aux risques de marché, de souscription d'assurance vie, non-vie et santé. Le GACM bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques.

Solvabilité

Le ratio Solvabilité II du GACM s'établit à 213 % au 31 décembre 2024 contre 226 % au 31 décembre 2023.

Ce ratio est évalué en ramenant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 14 469 millions d'euros, au SCR (*Solvency Capital Requirement*) qui correspond au besoin de capitaux propres, soit 6 792 millions d'euros. Le SCR est calculé selon la formule standard de l'EIOPA. Aucune mesure transitoire n'a été utilisée.

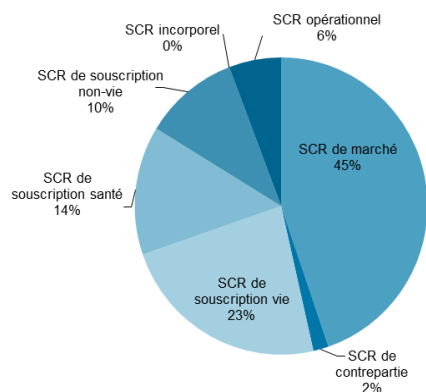
La grande majorité des fonds propres du GACM (92 %) est classée en *Tier 1*.

Les activités du GACM étant bien diversifiées, le SCR profite pleinement d'un bénéfice de diversification estimé à 2 998 millions d'euros.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont notamment liés au SCR de marché et au SCR de souscription.

Les principaux risques de marché sont le risque actions, le risque de spread et le risque de taux. Le GACM est sensible cette année au risque de baisse des taux.

Décomposition du SCR :



I. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

1. Informations juridiques

La société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Le GACM SA est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances et une société consolidante. À ce titre, elle conçoit et gère, au travers de ses filiales et entités consolidées, des gammes de produits d'assurance qui couvrent tous les besoins des particuliers, mais aussi les besoins des professionnels, des entreprises, des agriculteurs et des associations.

a. Autorité de contrôle

Le GACM SA est soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance (ACPR, 4 place de Budapest – 75009 Paris).

L'ACPR, autorité administrative, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

b. Auditeur externe de l'entreprise

Les deux commissaires aux comptes titulaires sont :

- le cabinet KPMG SA, Tour Eqho, 2 avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense ;
- le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, 63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine.

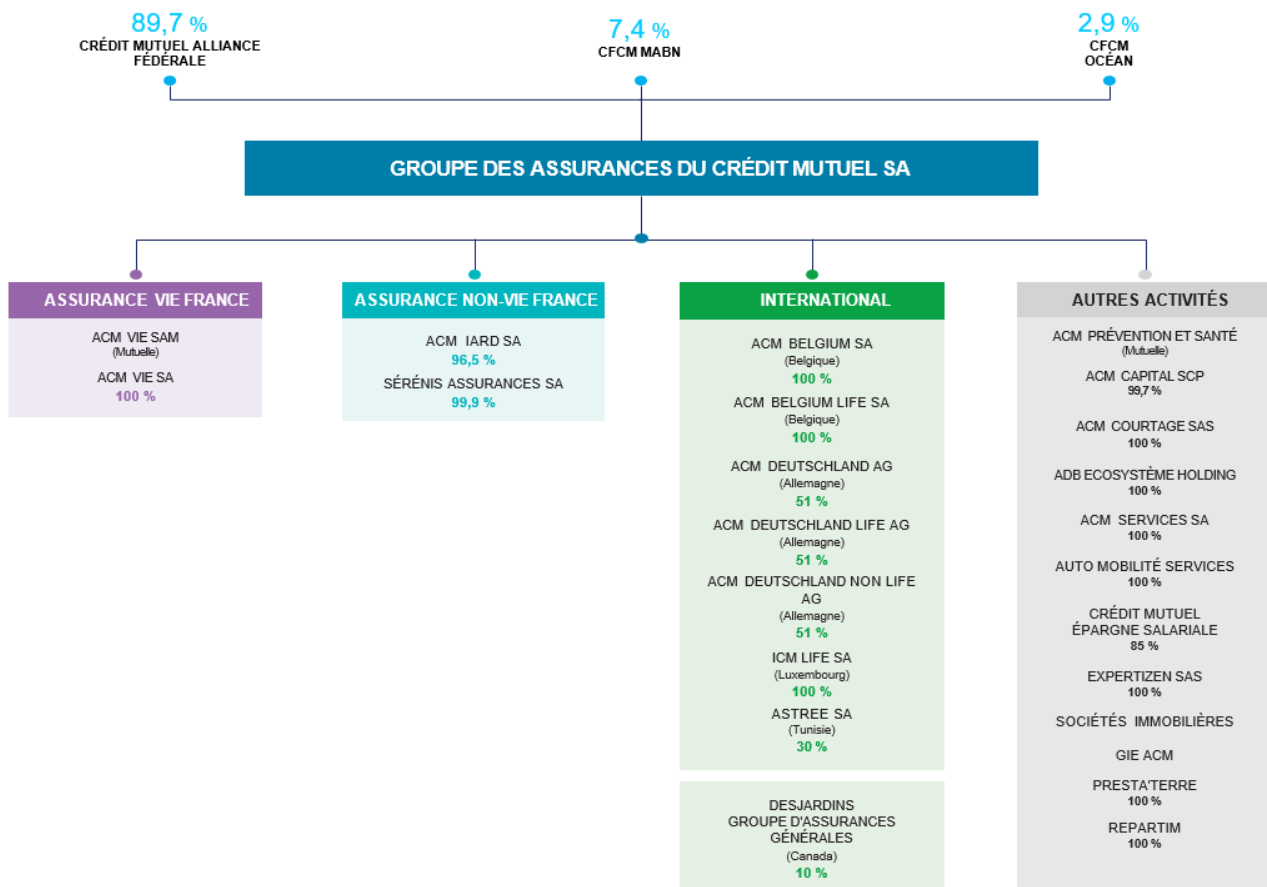
2. Situation de la société au sein du groupe

a. Actionnariat et organigramme du GACM

Le GACM SA, société anonyme, est détenu directement à :

- 89,7 % par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- 7,4 % par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie ;
- 2,9 % par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Océan.

L'organigramme ci-dessous présente les principales sociétés du GACM SA :



b. Périmètre de consolidation du GACM SA

Périmètre de consolidation prudentiel (Solvabilité II)

Le GACM SA est une société *holding* qui consolide en normes prudentielles les entités suivantes :

	Pays	Méthode de consolidation	31/12/2024		31/12/2023	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
Sociétés mère						
GACM SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM DEUTSCHLAND AG	Allemagne	Globale (IG)	51,0 %	51,0 %	100,0 %	85,3 %
Sociétés d'assurance						
ACM IARD SA	France	Globale (IG)	96,5 %	96,5 %	96,5 %	96,5 %
ACM VIE SAM *	France	Globale (IG)	NA	NA	NA	NA
ACM VIE SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ICM LIFE SA	Luxembourg	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM PRÉVENTION ET SANTÉ (ex MTRL) *	France	Globale (IG)	-	-	NA	NA
ACM BELGIUM LIFE SA	Belgique	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM BELGIUM SA	Belgique	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM DEUTSCHLAND NON LIFE AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	51,0 %	100,0 %	85,3 %
ACM DEUTSCHLAND LIFE AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	51,0 %	100,0 %	85,3 %
Autres sociétés						
ACM CAPITAL SCP	France	Globale (IG)	100,0 %	99,7 %	100,0 %	99,7 %
Sociétés immobilières						
FONCIÈRE MASSÉNA SA	France	Globale (IG)	100,0 %	99,7 %	100,0 %	99,7 %
SCI ACM	France	Globale (IG)	99,9 %	99,5 %	100,0 %	99,6 %

* Mutuelles affiliées au GACM

En 2024, la MTRL, devenue ACM Prévention et Santé, a été sortie du périmètre de consolidation prudentiel suite à sa transformation en mutuelle de livre III.

Le GACM SA détient également 30 % de la société d'assurance tunisienne ASTREE SA. Toutefois, cette société n'est pas consolidée sous Solvabilité II. En effet, conformément à l'article 229 de la directive 2009/138/CE, compte tenu du manque d'information disponible (société hors UE), et du caractère non significatif des fonds propres de cette société au regard de ceux du GACM SA, il a été

décidé de déduire la valeur de marché des titres détenus de cette entreprise des fonds propres disponibles à la couverture de la solvabilité du GACM SA et d'exclure la société du périmètre de calcul du SCR du GACM SA.

Le GACM a également acquis 85 % des parts de Crédit Mutuel Épargne Salariale. La société n'est pas consolidée dans le périmètre prudentiel au regard des critères de matérialité (13 millions d'euros de fonds propres, soit moins de 0,1 % des fonds propres consolidés du GACM).

Périmètre de consolidation statutaire (IFRS)

Le GACM SA consolide en normes statutaires les entités suivantes :

			31/12/2024		31/12/2023	
			Pays	Méthode de consolidation	Contrôle	Intérêt
Sociétés mère						
GACM SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM DEUTSCHLAND AG	Allemagne	Globale (IG)	51,0 %	51,0 %	100,0 %	85,3 %
Sociétés d'assurance						
ACM IARD SA	France	Globale (IG)	96,5 %	96,5 %	96,5 %	96,5 %
ACM VIE SAM *	France	Globale (IG)	NA	NA	NA	NA
ACM VIE SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM BELGIUM LIFE SA	Belgique	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM DEUTSCHLAND NON LIFE AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	51,0 %	100,0 %	85,3 %
ACM DEUTSCHLAND LIFE AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	51,0 %	100,0 %	85,3 %
Autres sociétés						
GIE ACM	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM CAPITAL	France	Globale (IG)	100,0 %	99,7 %	100,0 %	99,7 %
Sociétés immobilières						
FONCIÈRE MASSÉNA SA	France	Globale (IG)	100,0 %	99,7 %	100,0 %	99,7 %
SCI ACM	France	Globale (IG)	99,9 %	99,4 %	99,9 %	99,4 %
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	France	Globale (IG)	100,0 %	99,8 %	100,0 %	99,8 %
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	France	Globale (IG)	100,0 %	99,8 %	100,0 %	99,8 %
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	France	Globale (IG)	100,0 %	99,8 %	100,0 %	99,8 %

* Mutuelle affiliée au GACM

Ecarts de périmètres de consolidation

Le périmètre de consolidation du bilan prudentiel est différent de celui des comptes publiés en normes IFRS. Les principales différences sont les suivantes :

- exclusion des sociétés d'assurance jugées non matérielles dans le périmètre de consolidation IFRS, à savoir ICM LIFE SA, ACM Belgium SA et Sérénis Assurances SA ;
- intégration de plusieurs sociétés immobilières dans le périmètre de consolidation IFRS, alors que seules les sociétés immobilières significatives Foncière Masséna SA et SCI ACM restent consolidées dans le bilan prudentiel.

L'ensemble des données présentées dans la suite de la partie « Activité et résultats » se base sur le périmètre de consolidation IFRS.

c. Effectif salarié du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Le GACM SA et ses entités françaises ont choisi de mutualiser leurs moyens matériels, techniques et humains au sein du GIE ACM, employeur unique des salariés au service de ses différents membres.

Le pouvoir de direction est exercé par le président du GIE ACM, également dirigeant effectif du GACM ainsi que par la hiérarchie fonctionnelle mise en place au sein du GIE ACM.

(effectifs moyens en équivalent temps plein)	31/12/2024	31/12/2023
France	3 259	3 153
International	45	34
Total	3 304	3 187

3. Activité de la société

L'activité d'assurance exercée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) est pleinement intégrée sur le plan commercial et technique au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis plus de 50 ans.

Les sociétés du GACM conçoivent et gèrent une gamme complète de produits d'assurance destinée aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux agriculteurs et aux associations :

- assurances de biens et de responsabilité ;
- assurances de personnes ;
- assurance vie.

Les réseaux bancaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale constituent le cœur de l'activité du GACM en France et à l'international.

Les produits d'assurance des entités du GACM sont également commercialisés auprès de clientèles ciblées par l'intermédiaire de courtiers ou *via* des réseaux d'agences propres à certaines sociétés du groupe (réseaux d'agences ACM Insurance en Belgique par exemple).

Au 31 décembre 2024, le GACM a acquis 85 % du capital de Crédit Mutuel Epargne Salariale (cf. *Faits marquants*). Par ce biais, le GACM sera en mesure de proposer aux entreprises clientes des réseaux bancaires et à leurs salariés des solutions globales d'épargne collective.



À fin 2024, le Groupe des ACM opère à l'international dans les pays suivants :

- en Libre Prestation de Services (LPS), dans la plupart des pays européens où COFIDIS est présent (Belgique, Espagne, Portugal, Italie, Hongrie et Slovaquie) ;
- en Belgique, avec ACM Belgium SA et ACM Belgium Life SA, filiales à 100 % du GACM ;
- au Luxembourg, avec ICM Life SA, filiale à 100 % du GACM SA.

Pour renforcer la présence du Groupe en Allemagne, le GACM a constitué en 2023 la société ACM Deutschland AG, *holding* des sociétés d'assurance vie et non-vie qui distribueront leurs contrats dans le réseau de Targobank Deutschland. Les demandes d'agrément de ces dernières auprès de l'autorité prudentielle allemande (BaFin) sont en cours, avec pour objectif d'obtenir les autorisations en 2025.

Pour rappel, le GACM España a été cédé par le GACM en juillet 2023. Afin de mieux refléter l'évolution de l'activité du GACM en 2024, certaines données de 2023 dans la suite du document sont présentées à périmètre constant, c'est-à-dire sans tenir compte de l'activité du GACM España préalablement à sa cession.

Le Groupe des ACM détient également des participations financières dans des sociétés d'assurance à l'étranger :

- au Canada, avec une participation de 10 % dans la société *holding* Desjardins Groupe d'Assurances Générales (DGAG) ;
- en Tunisie, où le GACM détient 30 % du capital de la société d'assurance Astree SA.



B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires présenté correspond aux primes émises brutes des sociétés d'assurance consolidées.

(en millions d'euros)	31/12/2024			31/12/2023			Variations %
	France	International*	Total	France	International*	Total	
Assurances de biens et de responsabilité	2 596	62	2 657	2 406	58	2 464	7,9%
Automobile	1 367	38	1 405	1 265	37	1 302	7,9%
Habitation	879	22	901	812	19	831	8,4%
Autres IRD	349	2	351	329	2	330	6,2%
Assurances de personnes	3 472	192	3 665	3 334	189	3 523	4,0%
Santé	912	-	912	832	-	832	9,5%
Prévoyance	698	4	703	691	4	695	1,1%
Emprunteurs	1 863	188	2 050	1 811	185	1 996	2,7%
Assurance vie	8 614	26	8 640	7 369	61	7 430	16,3%
Acceptations externes	-	283	283	-	277	277	1,9%
Total à périmètre constant	14 682	563	15 245	13 110	585	13 695	11,3%
Total yc GACM España	14 682	563	15 245	13 110	778	13 888	9,8%

* y compris chiffre d'affaires des sociétés françaises réalisé à l'international en Libre Prestation de Service (LPS) et acceptations réparties en fonction du pays d'origine

Les variations de chiffre d'affaires sont commentées ci-après à périmètre constant, c'est-à-dire sans tenir compte de l'activité du GACM España cédée en juillet 2023.

L'assurance vie

La collecte brute du GACM enregistre une hausse de 16,3 % par rapport à fin 2023 et s'élève à 8 640 millions d'euros à fin 2024.

La quasi-totalité de la collecte brute est réalisée en France. La collecte brute y atteint 8 614 millions d'euros, en progression de 16,9 %, au sein d'un marché qui a connu en 2024 un regain d'attractivité (+ 14 %) dans un contexte d'incertitudes économiques et politiques. La hausse concerne tant les fonds en euros (6 171 millions d'euros, + 17,9 %) que les UC (2 443 millions d'euros, + 14,5 %). La part d'UC dans la collecte brute est stable à 28,4 % en 2024.

La hausse de la collecte brute et la relative stabilité des sorties conduisent à une augmentation de 1 170 millions d'euros (+ 74 %) de la collecte nette du GACM en France. Celle-ci atteint un record de 2 757 millions d'euros. Elle est en baisse sur les supports en UC à 522 millions d'euros (contre 837 millions d'euros à fin décembre 2023) mais a *contrario* en forte progression sur le fonds en euros à 2 235 millions d'euros (contre 750 millions d'euros à fin décembre 2023).

À 26 millions d'euros, la collecte brute des entités étrangères est en baisse de 57 %. Cette variation s'explique par un niveau d'activité élevé en Belgique en 2023 consécutif à une action commerciale réalisée au 1^{er} semestre 2023.

Les assurances de biens et de responsabilité

À fin 2024, le chiffre d'affaires des assurances de biens et de responsabilité s'élève à 2 657 millions d'euros, en progression de 7,9 % sur un an. Il est réalisé principalement en France (2 596 millions d'euros, + 7,9 %) en assurance automobile pour 1 367 millions d'euros et en assurance habitation à hauteur de 879 millions d'euros. Sur ces deux branches, la hausse du chiffre d'affaires (de respectivement + 8,1 % et + 8,2 %) s'explique par la croissance des portefeuilles et par les hausses tarifaires.

Les portefeuilles de contrats d'assurance des biens et activités des professionnels poursuivent leur croissance en 2024, notamment l'assurance multirisques des professionnels, dont le chiffre d'affaires progresse de 11,7 %.

À l'international, le chiffre d'affaires en assurances de biens et de responsabilité s'élève à 62 millions d'euros (+ 6,7 %), porté par les assurances automobile et habitation qui constituent 97 % du total.

Les assurances de personnes

Le chiffre d'affaires des assurances de personnes s'établit à 3 665 millions d'euros à fin 2024, en progression de 4,0 % par rapport à 2023.

En France, il s'élève à 3 472 millions d'euros (+ 4,1 %). Les hausses de 1,1 % en prévoyance et de 2,8 % en assurance des emprunteurs s'expliquent par la croissance des portefeuilles. En santé, l'augmentation plus marquée de 9,5 % est également liée aux évolutions tarifaires décidées dans un contexte de hausse des dépenses de santé et de

transfert de charge de la Sécurité Sociale vers les organismes complémentaires.

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 192 millions d'euros, en hausse de 1,9 %. Il est essentiellement composé de l'assurance des emprunteurs (98 %) distribuée dans les réseaux de Beobank en Belgique et de Cofidis dans différents pays d'Europe.

Les acceptations externes

Les acceptations externes concernent le portefeuille d'assurance des emprunteurs commercialisés par les réseaux de Targobank en Allemagne, cédé en quote-part aux entités du GACM par le groupe Talanx. Leur chiffre d'affaires s'élève à 283 millions d'euros, en légère hausse (+ 1,9 %) par rapport à 2023.

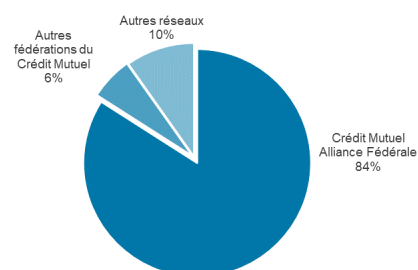
2. Frais de gestion et commissions

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations %
Charges de personnel	296	289	2,3%
Autres frais de gestion courante	366	349	5,0%
Impôts et taxes	54	49	11,1%
Dotations aux amortissements et dépréciations	8	7	22,3%
Total frais généraux	724	693	4,5%
Commissions - Crédit Mutuel Alliance Fédérale	1 682	1 661	1,2%
Commissions - Autres fédérations de Crédit Mutuel	123	121	1,9%
Commissions - Autres réseaux	196	227	- 13,6%
Total commissions	2 001	2 009	- 0,4%

Les frais généraux sont en hausse de 4,5 %, passant de 693 millions d'euros en 2023 à 724 millions d'euros en 2024. Retraitée des éléments exceptionnels³ qui ont impacté l'année (58 millions d'euros, dont 32 millions liés au projet de développement en Allemagne), la hausse des frais est maîtrisée, à + 2,9 % par rapport à 2023. Elle s'explique notamment par la progression des frais de personnel et des frais informatiques, liée au développement de l'activité.

À périmètre constant hors GACM España, les commissions versées aux réseaux progressent de 0,8 %. À fin 2024, elles s'élèvent à 2 001 millions d'euros, dont 1 682 millions d'euros pour les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Répartition des commissions par réseaux



³ Sortie du périmètre Espagne (27 M€ de frais en 2023), hausse des frais en Allemagne (32 M€, soit + 21 M€), transfert du portefeuille MTRL et des frais rattachés

vers ACM IARD (+ 7 M€), Dons versés à la fondation CMAF dans le cadre du dividende sociétal (19 M€, soit + 11 M€ par rapport à 2023).

3. Analyse de la performance de souscription

Le résultat d'assurance du GACM présenté dans le tableau suivant constitue un indicateur alternatif de performance au regard des orientations de l'ESMA et de la position de l'AMF publiées en 2015.

Cet indicateur a été retenu pour analyser le résultat de souscription du groupe.

Le résultat d'assurance correspond au résultat des activités d'assurance tel qu'il figure au compte de résultat (1 084 millions d'euros au 31 décembre 2024), auquel est ajoutée une partie des frais de gestion non-rattachables aux contrats d'assurance (- 96 millions d'euros), des autres produits et charges d'exploitation (59 millions d'euros), et duquel est retraité le montant de l'écart d'expérience sur les commissions sur encours et de rétrocessions en assurance vie (- 35 millions d'euros). En effet, ce dernier est neutralisé en résultat financier, et n'a donc aucune incidence sur le résultat net du GACM SA.

(en millions d'euros)	31/12/2024				31/12/2023	Variations
	Assurances de biens et de responsabilité	Assurances de personnes	Assurance Vie	Total		
Activités court-terme	59	277		336	154	182
Produits des activités d'assurance	2 647	2 309		4 956	4 561	395
Charges des activités d'assurance	- 2 609	- 2 005		- 4 614	- 4 401	- 213
Autres produits et charges d'assurance	21	- 27		- 6	- 7	-
Activités long-terme	2	251	497	751	727	24
Reconnaissance de CSM en résultat	-	170	456	626	613	13
Relâchement de RA *	-	73	52	125	117	8
Ecart d'expérience	2	63	5	70	49	21
Pertes et reprises de pertes futures	-	- 40	-	- 40	- 16	- 25
Autres produits et charges d'assurance	-	- 15	- 15	- 30	- 37	7
Résultat des activités de réassurance	- 65	- 9	-	- 74	- 33	- 41
Résultat des activités d'assurance GACM Espana					3	- 3
Résultat d'assurance IFRS	- 4	519	497	1 013	851	162

* net de la dotation au titre des sinistres de la survenance courante

Au 31 décembre 2024, le résultat d'assurance du GACM s'élève à 1 013 millions d'euros, en hausse de 165 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023 hors GACM España.

Assurances de biens et de responsabilité

En assurances de biens et de responsabilité, périmètre composé en quasi-totalité de contrats annuels à tacite reconduction évalués selon le modèle simplifié PAA, le résultat progresse de 45 millions d'euros. Cette amélioration est essentiellement liée à une charge des événements climatiques sensiblement plus faible que les deux années précédentes (237 millions d'euros avant réassurance en 2024, contre 338 millions d'euros en 2023 et 469 millions d'euros en 2022).

Le résultat demeure toutefois légèrement négatif, du fait du maintien d'une inflation sectorielle élevée, particulièrement en assurance automobile.

Au 31 décembre 2024, le ratio combiné des assurances de biens du GACM en normes IFRS, net de réassurance, se rapproche de l'équilibre, à 100,2 % contre 102,1 % en 2023.

Assurances de personnes

En assurances de personnes, le résultat d'assurance s'élève à 519 millions d'euros, en amélioration de 75 millions d'euros en un an.

Le résultat des activités court terme, évalué sous le modèle comptable simplifié PAA (santé, accidents de la vie, assurance de prêts à la consommation) s'améliore de 101 millions d'euros par rapport à fin 2023, à 277 millions

d'euros, porté principalement par la hausse des bonis de liquidation sur les exercices antérieurs en prévoyance.

Le résultat d'assurance des activités long-terme évalués selon le modèle général IFRS 17 (dépendance, obsèques, et emprunteurs hors crédit à la consommation) est en repli de 20 millions d'euros par rapport à 2023, à 251 millions d'euros. Cette baisse s'explique essentiellement par la hausse des fréquences d'entrée en incapacité de travail observée sur le portefeuille d'assurance des emprunteurs adossé à des prêts immobiliers. Le montant de CSM reconnu en résultat recule ainsi de 11 millions d'euros par rapport à l'année précédente et les pertes futures augmentent de 25 millions d'euros par rapport à 2023.

La CSM au 31 décembre 2024 s'élève à 987 millions d'euros, contre 1 047 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Assurance vie

Les contrats d'assurance vie sont évalués selon le modèle comptable VFA. Le résultat d'assurance s'élève à 497 millions d'euros, en hausse de 46 millions d'euros par rapport à 2023. Il est essentiellement composé de la

reconnaissance de CSM. Celle-ci s'élève à 456 millions d'euros contre 432 millions d'euros en décembre 2023, soit une hausse de 5,5 %, en ligne avec la progression de l'encours d'assurance vie sur la période. La CSM est stable par rapport à 2023, l'effet de la hausse de l'encours étant contrebalancé par la moindre performance des marchés financiers en 2024. Elle s'élève à 5 663 millions d'euros, contre 5 673 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, le relâchement de l'ajustement pour risque (RA) est en hausse de 11 millions d'euros, en raison de l'augmentation du stock de RA à l'ouverture liée à la hausse des marchés actions en 2023.

4. Perspectives

Le résultat de souscription devrait bénéficier de la poursuite de la croissance des portefeuilles. Des événements naturels plus fréquents ou plus graves pourraient néanmoins affecter à la baisse la rentabilité attendue.

C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

1. Résultat financier de l'exercice

Le résultat financier du GACM présenté dans les tableaux suivants constitue un indicateur alternatif de performance au regard des orientations de l'ESMA et de la position de l'AMF publiées en 2015.

Le résultat financier est égal au résultat financier net tel qu'il apparaît dans le compte de résultat IFRS (373 millions d'euros), duquel est retiré le montant qui neutralise l'écart d'expérience sur les commissions sur encours et de

rétrocessions en assurance vie (- 35 millions d'euros) figurant dans le résultat des activités d'assurance.

Le résultat financier du GACM s'élève à 408 millions d'euros au 31 décembre 2024, en hausse de 128 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023. À périmètre constant, hors GACM España, il progresse de 117 millions d'euros, notamment en raison des dividendes reçus du groupe Desjardins qui sont en hausse de 64 millions d'euros en 2024 par rapport à l'exercice précédent.

Par nature d'actifs

(en millions d'euros)	31/12/2024					31/12/2023	Variations
	Obligations et autres titres à revenus fixes	Actions et autres titres à revenus variables	Immobilier	Autres	Total		
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	1 508	-	-	31	1 539	1 413	125
Autres produits des placements	599	2 580	- 180	182	3 180	4 570	- 1 390
Revenus des placements	159	985	244	37	1 425	1 340	85
Autres revenus et charges financières	-	-	-	102	102	65	37
Variations de juste valeur	445	1 596	- 424	43	1 660	2 899	- 1 239
Décomptabilisation des instruments financiers	- 5	- 1	- 1	-	- 7	266	- 273
Pertes de valeur liées au crédit	-	-	-	- 18	- 18	- 2	- 17
Résultat financier lié aux placements	2 107	2 580	- 180	195	4 700	5 982	- 1 281
Produits / charges financières d'assurance et de réassurance*					- 4 293	- 5 702	1 409
Résultat financier					408	279	128

* Hors écart d'expérience sur les commissions sur encours en assurance vie

Au 31 décembre 2024, le résultat financier lié aux placements s'élève à 4 700 millions d'euros, en repli de -1 281 millions d'euros par rapport à 2023. Cette évolution résulte principalement d'une hausse moins importante des valeurs de marché des titres classés en juste valeur par le résultat (1 660 millions d'euros en 2024 contre 2 899 millions d'euros en 2023), notamment sur le portefeuille d'actions détenu en direct investi sur le marché français (baisse du CAC 40).

Ces titres sont majoritairement en face des portefeuilles de contrats d'assurance vie.

Les revenus courants sont en croissance de 210 millions d'euros par rapport à 2023. D'une part, les produits d'intérêt progressent de 125 millions d'euros, conséquence de la relation du taux de rendement actuariel moyen des portefeuilles obligataires. D'autre part, les revenus des autres placements sont en hausse de 85 millions d'euros, en raison notamment de l'augmentation des dividendes versés par DGAG.

Par segment

Le résultat financier lié aux placements des portefeuilles d'actifs auxquels sont adossés les contrats d'assurance vie est neutralisé en application d'IFRS 17. Ainsi, seul le résultat financier lié aux placements des portefeuilles de fonds propres et d'assurances de biens et de personnes a un impact direct sur le résultat de l'exercice.

	31/12/2024					31/12/2023	Variations
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Résultat financier lié aux placements	66	85	4 190	359	4 700	5 982	- 1 282
Produits / charges financières d'assurance et de réassurance*	- 48	- 59	- 4 186	-	- 4 293	- 5 702	1 409
Résultat financier	18	26	4	359	408	279	129

* Hors écart d'expérience sur les commissions sur encours en assurance vie

Outre la neutralisation du résultat financier d'assurance vie, les produits ou charges financières d'assurance intègrent également la charge de désactualisation calculée en application d'IFRS 17 et qui matérialise le rendement

attendu des passifs actualisés. Cette charge de 107 millions d'euros à fin 2024 enregistre une augmentation de 32 millions d'euros sur un an, conséquence notamment d'une hausse des passifs assurantiels.

Résultat financier comptabilisé en capitaux propres

	31/12/2024					31/12/2023	Variations
	Obligations et autres titres à revenus fixes	Actions et autres titres à revenus variables	Immobilier	Autres	Total		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Résultat financier lié aux placements	- 14	180	1		167	3 892	- 3 725
Produits / charges financières d'assurance et de réassurance					- 61	- 3 269	3 208
Résultat financier net comptabilisé en capitaux propres					106	623	- 517

Le résultat financier net comptabilisé directement en capitaux propres s'élève à 106 millions d'euros au 31 décembre 2024, en repli de 517 millions d'euros par rapport à 2023. Cette baisse s'explique par une évolution moins

favorable, sur les portefeuilles de fonds propres et d'assurances de biens et de personnes, des taux longs sur la poche obligataire et des marchés financiers sur le portefeuille d'actions classées en OCI non recyclables.

Investissement en titrisation

Le GACM ne possède pas d'investissement en titrisation au 31 décembre 2024.

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les principales sources de revenus et dépenses de la société, en dehors de celles relatives à la souscription et aux investissements, sont les suivantes :

- les autres produits et charges ;
- la charge de financement qui est principalement constituée de la charge d'intérêt sur les dettes financières émises ;
- les impôts, composés de l'ensemble des impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

E. AUTRES INFORMATIONS

1. Opérations intra-groupe

Le GACM recense les opérations intra-groupe suivantes :

- les échanges sur comptes d'actif et de passif ;
- les transactions de réassurance ;
- les titres intra-groupe et la distribution de dividendes associée ;
- le partage des coûts.

La même approche est appliquée en normes IFRS et Solvabilité II bien que le périmètre de consolidation soit différent.

Les échanges intra-groupe sur comptes d'actif et de passif concernent principalement les dettes fiscales et les comptes courants d'associés.

Les transactions de réassurance matérialisent les opérations relatives aux différents traités de réassurance conclus entre les entités du GACM.

La répartition des coûts est assurée par le GIE ACM. Cette entité s'occupe notamment de refacturer, à l'intégralité de ses membres, les frais relatifs aux charges de personnel et au système d'information. Le montant de ces prestations s'élève à 601 millions d'euros pour l'année 2024.

2. Informations postérieures à la clôture des comptes

Révision des instruments financiers Desjardins

Depuis 1989, un partenariat lie le GACM SA et Desjardins, plus grand groupe financier intégré de nature coopérative au Canada.

Le GACM détient une participation de 10 % en actions ordinaires dans la *holding* d'assurance non-vie de Desjardins (DGAG). Jusqu'au 31 décembre 2024, le GACM détenait également des actions de préférence émises pour une valeur totale de 114 millions de dollars canadiens (77 millions d'euros) ainsi qu'une dette subordonnée de 14 millions de dollars canadiens (9 millions d'euros).

Desjardins a procédé au remboursement intégral de la dette subordonnée et des actions de préférence susvisées. Parallèlement, le GACM a souscrit une enveloppe de 200 millions de dollars canadiens (134 millions d'euros) de nouvelles actions de préférence.

Impact de la loi de finances pour 2025

La loi de finances pour 2025 a instauré une contribution exceptionnelle sur le bénéfice des grandes entreprises dont le chiffre d'affaires excède 1 milliard d'euros. Le groupe d'intégration fiscale, dont est membre le GACM, est redevable de cette contribution dont le montant est égal à 41,2 % de la moyenne de l'impôt sur les sociétés des exercices 2024 et 2025. Cette contribution exceptionnelle impactera les comptes en 2025. Le GACM, en tant que société mère du groupe, constatera une charge correspondant aux effets de la contribution liés à l'intégration fiscale.

II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Structure de la gouvernance

Conformément aux exigences issues de la directive Solvabilité II, le GACM SA a mis en place des règles de gouvernance fondées sur une répartition claire des responsabilités au service d'un système efficace de gestion des risques.

Le GACM SA est une structure dualiste. Le système dualiste conduit, à travers le directoire, à assurer une direction effective garante du respect du « principe des quatre yeux ».

La gouvernance de la société s'articule autour de :

- son assemblée générale ;
- son conseil de surveillance et son comité d'audit et des risques ;
- son directoire ;
- sa direction opérationnelle ;
- ses comités ;
- ses responsables des fonctions clés.

a. L'assemblée générale

L'actionnaire principal du GACM SA est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Le GACM SA est également détenu par le Crédit Industriel et Commercial (CIC), la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, la Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est et par différentes caisses régionales et fédérales de Crédit Mutuel.

b. Le conseil de surveillance et son comité d'audit et des risques

Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance supervise et exerce un contrôle permanent de la gestion de la société. Il s'assure notamment que ladite gestion est en adéquation avec les orientations stratégiques du GACM SA. Cette supervision est notamment rendue possible via la communication de différents *reportings* établis par la direction effective, la direction opérationnelle et les fonctions clés vers le conseil de surveillance.

La composition du conseil de surveillance est fondée sur une diversité et une complémentarité d'expériences et de connaissances. Chaque membre dispose de compétences techniques spécifiques permettant au conseil de remplir collectivement ses missions.

Au 31 décembre 2024, la présidence du conseil de surveillance est assurée par Mme Isabelle Chevelard, présidente, et Mme Isabelle Pitto, vice-présidente. Le conseil de surveillance est composé de douze membres.

Afin de permettre au conseil de surveillance, organe non exécutif, d'assurer sa mission de contrôle permanent, le directoire lui communique chaque trimestre un rapport retraçant la marche de la société et dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice un rapport sur les comptes annuels et consolidés.

Le conseil de surveillance détermine les orientations stratégiques de la société GACM SA et veille à leur mise en œuvre.

Il est en particulier en charge :

- de l'approbation de toute opération significative portant notamment sur des projets d'investissements ou de désinvestissements importants, des acquisitions, cessions, restructurations, des accords stratégiques d'alliance et de coopération ;
- de l'évaluation du système de gouvernance ;
- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen de la situation financière ;
- du pilotage de manière active de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, de la définition du profil de risque et de la validation du rapport ORSA ;
- de l'élaboration du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- du suivi de l'activité des fonctions clés et de la supervision de l'action des dirigeants effectifs ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de l'approbation des politiques écrites mentionnées à l'article L. 354-1 du Code des assurances ;
- de la définition et de l'évaluation du système de gouvernance à travers l'approbation du recueil des règles d'organisation et la révision périodique de son efficacité ainsi que son adaptation.

Les attributions et les règles de fonctionnement du conseil de surveillance sont précisées dans un règlement intérieur qui édicte également :

- les règles relatives à la composition du conseil ;
- les modalités d'organisation des réunions du conseil (fréquence, durée, lieu des réunions, règles de quorum et de majorité) ;
- les règles relatives à l'information des membres du conseil ;
- les attributions du conseil ;
- les obligations générales liées à la fonction de membre du conseil (confidentialité, assiduité, diligence, gestion des conflits d'intérêts et indépendance).

Le comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques est mis en place par le conseil de surveillance du GACM SA et fonctionne conformément aux articles L.821-67 et suivants du Code de commerce et L.322-3-1 du Code des assurances.

Les filiales assurantielles de droit français ACM VIE SA, ACM IARD SA, Sérénis Assurances et l'entité liée ACM VIE SAM bénéficient de l'exemption de constituer un comité d'audit et des risques prévue par l'article L.823-20 du Code de commerce. Toutefois, les entités susvisées s'en remettent à l'avis du comité d'audit et des risques du GACM SA pour les sujets relevant des compétences habituellement confiées à un tel comité. Ce comité est exclusivement composé de membres du conseil de surveillance du GACM SA.

M. Alexandre Saada exerce la fonction de président du comité d'audit et des risques.

Les responsables des fonctions clés sont invités aux réunions du comité d'audit et des risques.

Peuvent également assister aux réunions du comité d'audit et des risques, sans voix délibérative :

- les dirigeants effectifs du GACM SA et des entités concernées ;
- le président et/ou le vice-président du conseil de surveillance du GACM SA ;
- le secrétaire général des ACM ;
- le directeur comptes et réassurance ;
- le directeur des risques Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- le responsable modélisation et risques du GACM SA ;
- le responsable contrôles et sécurité financière du GACM SA ;

- le responsable en charge de l'audit interne Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- les commissaires aux comptes ;
- tous collaborateurs invités.

Le comité d'audit et des risques se réunit autant de fois que nécessaire pour l'exercice de ses attributions.

Le comité désigne un secrétaire, membre ou non du comité, qui se charge de la préparation des convocations, de la rédaction des comptes rendus, des avis et rapports du comité, ainsi que de la préparation de ses réunions.

Le comité assure notamment, les missions suivantes :

- des missions liées à l'audit ;
- des missions liées à la gestion des risques ;
- la validation des rapports suivants (par délégation) :
 - o rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) ;
 - o rapport régulier au contrôleur (RSR) ;
 - o rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

Le comité d'audit et des risques dispose d'un règlement intérieur qui précise sa composition, ses règles de fonctionnement et l'étendue de ses attributions.

c. La direction effective

Le directoire

Au 31 décembre 2024, le directoire, organe exécutif assumant collégialement la direction effective du GACM SA, se compose de quatre membres.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du GACM SA. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au conseil de surveillance et à l'assemblée générale.

Sans que cette énumération soit exhaustive, lui sont attribués les pouvoirs suivants :

Concernant la marche générale du GACM SA :

- déterminer et veiller à la mise en œuvre des orientations stratégiques du GACM SA, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité et sa raison d'être ;
- piloter et coordonner les activités du GACM SA ;

- assurer la direction effective du GACM SA et le représenter dans ses rapports avec les tiers ;
- établir une fois par trimestre un rapport sur la marche du GACM SA qu'il présente au conseil de surveillance ;
- établir des propositions de développement de l'activité à soumettre au conseil de surveillance, et lui fournir les informations utiles à l'établissement d'une politique générale et d'une stratégie adéquate du GACM SA ;
- convoquer les assemblées des actionnaires.

Concernant la situation financière du GACM SA :

- élaborer et présenter au conseil de surveillance la situation financière et la situation de trésorerie ;
- arrêter les comptes et le rapport de gestion et les communiquer au conseil de surveillance ;
- élaborer et arrêter les documents de gestion prévisionnelle et des engagements ainsi que les comptes annuels au niveau de la société et de manière consolidée et les communiquer au conseil de surveillance ;
- valider les états de *reporting* trimestriels et annuels de Solvabilité II ;
- organiser un système de contrôle permettant d'avoir l'assurance raisonnable de la fiabilité des processus d'élaboration de l'information financière.

Concernant la gestion des risques et les règles de gouvernance :

- élaborer et proposer au comité d'audit et des risques et au conseil de surveillance une définition du profil de risques du GACM SA ;
- mettre en place un système de gestion des risques efficace adapté au profil de risque du GACM SA et intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision du GACM SA ;
- mettre en place un système de contrôle interne et des plans de continuité d'activité.

Le directoire est assisté dans la gestion effective par :

- la direction opérationnelle ;
- les comités ;
- les responsables des fonctions clés.

En centralisant l'ensemble de ses effectifs salariés et les moyens techniques au sein du GIE ACM, le GACM SA et ses filiales ou entités françaises liées ont adopté un fonctionnement transverse et commun, garant d'une gestion saine et transparente.

d. La direction opérationnelle

Le directoire est assisté par la direction opérationnelle dans la gestion effective du GACM SA.

Un comité exécutif est mis en place et a pour objet de piloter et de coordonner les activités du GACM SA et de ses entités.

C'est au niveau du GACM SA que sont déterminés les axes stratégiques de développement des activités pour le groupe. La gestion effective des structures du GACM SA est fondée sur un principe de transversalité. Chaque directeur est responsable de son secteur d'activité qu'il gère pour toutes les entités du GACM SA, ce qui garantit un service de qualité homogène à l'ensemble des entités.

Les directeurs pilotent les activités dont ils ont la charge grâce aux *reportings* effectués par les responsables d'activités qu'ils supervisent. Ils rendent compte eux-mêmes directement au président du directoire.

Le GACM SA dispose ainsi d'une structure organisationnelle et opérationnelle conçue pour soutenir la réalisation des objectifs d'évolution et de stratégie. L'organisation adoptée garantit également, pour tous les acteurs du GACM SA, une connaissance et une prise en compte appropriées de l'organisation et du modèle économique des différentes entités, des liens et des relations entre elles et donc des risques qui pourraient survenir pour en permettre une meilleure anticipation et une prise en charge optimisée.

e. Les comités

Le comité exécutif, présidé par le président du directoire, se réunit au minimum toutes les deux semaines pour étudier les sujets stratégiques et d'actualité du GACM SA.

L'équipe de direction peut également constituer des comités ayant pour mission de procéder à l'examen de questions techniques et de la conseiller sur ces sujets.

f. Les responsables des fonctions clés

Nommées par le conseil de surveillance, les fonctions clés sont indépendantes et renforcent la structure de gestion ainsi que les procédures de maîtrise des risques.

Salariés du GIE ACM, les titulaires des fonctions clés assurent la responsabilité de leur fonction respective pour le GACM SA ainsi que pour les entités d'assurance françaises. Ce fonctionnement leur permet d'harmoniser leurs actions et d'être disponibles afin de prendre en compte les spécificités de chacune d'entre elles.

Conformément à la réglementation DORA, une fonction sécurité de l'information est externalisée à Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Une personne-relais au sein du GACM SA a été désignée.

Les fonctions clés sont séparées de l'activité opérationnelle sur laquelle porte leur contrôle, garantissant ainsi leur indépendance. Pour assurer leur fonction, les responsables des fonctions clés s'appuient sur des compétences techniques acquises dans le cadre de leur cursus et à l'occasion de formations régulières. Ils bénéficient également de l'expérience professionnelle développée au sein du GACM SA, laquelle leur permet de bénéficier d'une parfaite connaissance des rouages et de l'organisation des différentes entités.

Les responsables des fonctions clés peuvent aussi s'appuyer sur des équipes composées de personnes disposant des diplômes nécessaires et de compétences suffisantes pour permettre la bonne réalisation des missions. Ils disposent ainsi d'une organisation structurelle et de moyens techniques leur permettant de mener leur fonction en toute indépendance.

Les responsables des fonctions clés sont hiérarchiquement rattachés à la direction effective à laquelle ils peuvent directement remonter toute information utile. Ils bénéficient d'un accès à l'organe de contrôle par l'intermédiaire du comité d'audit et des risques, auquel ils participent.

Le conseil a la possibilité d'entendre les responsables des fonctions clés, le cas échéant en dehors de la présence de la direction effective si le conseil l'estime nécessaire et/ou si les responsables des fonctions clés en font la demande.

Le fonctionnement des fonctions clés est détaillé dans des politiques écrites revues annuellement par le conseil de surveillance. Le conseil de surveillance reçoit les rapports des fonctions clés, et obligatoirement au moins un rapport annuel, sur leurs missions, les conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués et les propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

2. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions, lignes de reporting

a. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions

En application du « principe des quatre yeux » issu de la directive Solvabilité II, la direction effective du GACM SA se compose d'un directoire qui est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Des délégations de pouvoirs peuvent être mises en place par la direction effective en faveur des directeurs opérationnels.

b. Lignes de reporting

Les entités du GACM SA ont mis en place un système de *reporting* permettant d'assurer l'adéquation permanente des informations communiquées avec les exigences définies par la réglementation en vigueur ainsi que la qualité des données. À cette fin, une politique de *reporting* a été mise en place au sein du GACM SA.

Les différentes informations issues des lignes de *reporting* sont communiquées à la direction effective.

3. Politique et pratiques de rémunération

La politique de rémunération du GACM SA s'inscrit dans la politique de rémunération générale édictée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui se veut avant tout raisonnée et responsable, cherchant en priorité à aligner les intérêts du GACM SA et ceux de ses collaborateurs et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients.

Dans ce cadre, le GACM SA et ses entités d'assurance ont adopté comme règle l'absence de rémunération d'une personne au titre de son mandat social.

Les principes de rémunération sont développés dans une politique dédiée qui a été adoptée par le GACM SA et ses entités d'assurance.

La rémunération fait l'objet d'une gouvernance claire, transparente et efficace, notamment en ce qui concerne la supervision de la politique de rémunération.

L'entreprise s'interdit tout dispositif de rémunération qui serait susceptible d'influencer ou d'impacter l'activité de ses salariés au détriment des aspects sociaux et environnementaux ou de l'intérêt de ses clients. Le GACM SA privilégie la prudence, comportement inspiré des valeurs mutualistes portées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, les principes édictés au sein de la présente politique sont établis d'une manière et dans une mesure adaptées et proportionnées à la taille du GACM SA et de ses entités, à leur organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité des activités de ces établissements.

Conformément aux exigences en matière de risque de durabilité, le GACM SA et ses entités s'attachent à prendre en compte le risque de durabilité au sein de la politique de rémunération conformément à la politique générale édictée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale et notamment la politique RSE. Aussi, l'évaluation des performances individuelles intègre ces éléments en lien avec le respect des risques en matière de durabilité tant dans le processus d'investissement que dans la surveillance des risques.

Enfin, le GACM SA et ses entités rejoignent les objectifs de la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur les risques climatiques et ceux liés à l'environnement.

Le GACM SA et ses entités d'assurance françaises ont fait le choix, conformément à l'article 275 1.f) du règlement délégué 2015/35 du 10 octobre 2014 ainsi qu'à son organisation interne, de se référer au comité des rémunérations mis en place au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, structure faîtière.

Le comité des rémunérations analyse et contrôle notamment les principes de rémunération et la politique de rémunération des entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Un règlement intérieur précise ses missions, ses modalités de fonctionnement et son périmètre d'application.

4. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Néant.

5. Principes et méthodes de consolidation

Les principes et méthodes de consolidation évoqués ci-dessous concernent les comptes consolidés IFRS. Toutefois, ils s'appliquent également dans le cadre de l'établissement du *reporting* prudentiel consolidé.

a. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28 et s'appliquent aux sociétés du périmètre de consolidation.

Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;

- l'existence de bénéfices obtenus par le groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

Le contrôle est exclusif dès lors que le groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

Le GACM a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec ACM VIE SAM, mutuelle d'assurance vie historique du groupe relevant du Code des assurances. Cette convention contractualise les relations financières fortes et durables existant avec le groupe d'assurance du GACM auquel elle est adossée et détermine le contrôle au regard des critères détaillés ci-dessus. ACM VIE SAM est donc consolidée par intégration globale.

Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont initialement évalués sur la base de leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise, à la date d'acquisition et réévalués à chaque exercice.

Perte de contrôle

Lorsque le groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et les passifs de la filiale, ainsi que toute participation liée ne donnant pas le contrôle. Sont également décomptabilisées les autres composantes des capitaux propres. Tout gain ou perte en résultant est comptabilisé en résultat. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est évaluée à la juste valeur à la date de perte de contrôle.

b. Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des assemblées générales, sauf pour certaines sociétés qui publient leurs comptes définitifs postérieurement à l'établissement du bilan consolidé.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront appréciés dans le résultat de l'exercice suivant.

c. Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées sur la base du périmètre prudentiel, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les opérations internes de réassurance ;
- les plus et moins-values de cession intra-groupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées ;
- les dividendes perçus intra-groupe ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

d. Conversion des états financiers en devises étrangères

Toutes les entités consolidées utilisent l'euro comme monnaie fonctionnelle et comme monnaie de présentation de leurs comptes sociaux.

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Une politique écrite relative à l'application des exigences de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein du GACM SA.

Cette politique décrit les modalités d'évaluation et de mise en œuvre par les organes responsables de leur nomination, de la compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, responsables des fonctions clés, membres des organes de contrôle et, si cela s'avère pertinent, tout autre membre du personnel non soumis aux exigences de l'article 42 de la directive Solvabilité II lorsque son profil est examiné pour un poste spécifique, mais également sur une base continue (orientation 13 EIOPA – *European Insurance and Occupational Pensions Authority*).

Elle décrit aussi les modalités de transmission à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution des informations relatives à la compétence et l'honorabilité des personnes auxquelles ces exigences s'appliquent conformément à l'instruction n° 2018-I-09 de l'ACPR.

Elle est revue annuellement.

1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances, d'expertise et d'honorabilité

Une compétence individuelle

Le profil de chacun des membres de l'organe de gestion, de contrôle et de surveillance doit répondre à certains critères fixés par la réglementation. Ces critères portent sur :

- l'honorabilité ;
- les compétences ;
- l'expérience ;
- les connaissances ;
- la disponibilité ;
- les conflits d'intérêts ;
- l'honnêteté, l'intégrité et l'indépendance d'esprit.

L'évaluation des compétences individuelles au sein du GACM SA prend ainsi en compte, de façon proportionnée à leurs attributions et à leurs tâches, les connaissances et les expériences des personnes intéressées. Les diplômes, les formations, les expériences, les résultats obtenus sont des éléments d'appréciation de cette compétence. Les formations dont les personnes intéressées pourront disposer au cours de leur mandat sont également prises en compte dans l'appréciation. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise.

Par ailleurs, les dirigeants effectifs disposent d'une compétence individuelle suffisamment large sur les activités

et les risques de l'entreprise ainsi que d'une bonne connaissance du cadre réglementaire et prudentiel. Ils jouissent des qualités de *management* et d'une aptitude à la réflexion stratégique. Ils disposent tous personnellement d'une connaissance appropriée de l'organisation du GACM SA, du modèle économique de ses différentes entités, des liens et des relations existantes entre elles. Ils font preuve d'une disponibilité suffisante pour exercer leurs fonctions.

En cas de besoin, l'entreprise peut proposer des formations aux membres de son conseil et de ses comités réglementaires, à travers le dispositif de formation Crédit Mutuel Alliance Fédérale auquel le GACM SA a adhéré, afin qu'ils répondent en permanence aux exigences prudentielles de compétence et d'honorabilité.

En outre, les personnes concernées peuvent, à tout moment, faire connaître leur besoin en formation à la direction juridique du GACM SA.

Une compétence collective

Les dirigeants et membres de l'organe de contrôle possèdent collectivement les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et mandats. Il est entendu qu'au sein d'un organe collégial, l'évaluation de la compétence d'un membre et de la contribution qu'il peut apporter aux travaux, y compris le cas échéant au sein de comités spécialisés, est effectuée à la lumière des connaissances et expériences des autres membres. Au sein d'un organe collégial, la compétence doit être détenue de manière collective et il n'est pas exigé de chaque membre pris individuellement la maîtrise de l'exhaustivité des sujets.

Les connaissances requises

L'appréciation de la compétence porte notamment sur les points suivants :

- connaissance du marché ;
- stratégie d'entreprise ;
- technique de l'assurance ;
- cadre juridique (en particulier la réglementation relative à l'assurance, à son cadre d'exercice, à l'intermédiation et à la fiscalité) ;
- finance ;
- gestion des risques ;
- actuariat.

L'entreprise est attachée à disposer de membres de l'organe de contrôle et de supervision, de dirigeants effectifs et de responsables des fonctions clés justifiant de la plus haute intégrité personnelle. La justification de l'honorabilité est au demeurant une condition de l'exercice du mandat et nécessaire, le cas échéant, à l'inscription des dirigeants et

membres de l'organe de contrôle au registre du commerce et des sociétés de l'entreprise.

Les dirigeants, membres de l'organe de contrôle et de supervision et responsables des fonctions clés, sont assujettis au respect du Recueil de déontologie Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité

Afin d'assurer le respect des exigences de compétences et d'honorabilité, la société GACM SA et ses entités d'assurance françaises se réfèrent au comité des nominations constitué au niveau de la société faitière Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis le 1er janvier 2018.

Ce comité a principalement les missions suivantes :

- identifier et recommander au conseil des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur/membre du conseil de surveillance, de censeur, de dirigeant effectif, en vue de proposer leur candidature à l'organe compétent ;
- s'assurer que les candidats disposent de l'honorabilité, ainsi que des connaissances, des compétences et des expériences nécessaires à l'exercice des fonctions ;
- évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du conseil de surveillance et d'administration ;
- préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions.

Ce comité se réunit au moins quatre fois par an et aussi souvent que nécessaire.

Les avis du comité prennent la forme de procès-verbaux.

L'organisation, les missions et le fonctionnement de ce comité sont précisés dans le règlement intérieur du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

L'entreprise s'assure ainsi, préalablement à une nomination ou à un renouvellement, que les diplômes, les formations suivies et l'expérience acquise rendent le candidat pressenti apte à assumer la fonction envisagée. Tout au long de l'exercice de ses fonctions, le dirigeant effectif, membre de l'organe de contrôle ou responsable de fonction clé, s'attachera à tout mettre en œuvre pour répondre en permanence aux exigences de la politique de compétence et d'honorabilité du GACM SA, notamment en suivant les formations permettant de conserver le niveau de compétence exigé par la fonction assumée.

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Le système de gestion des risques du GACM vise à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés ;
- assurer la continuité d'activité ;
- développer l'activité tout en protégeant les fonds propres engagés par les actionnaires et la solvabilité ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable.

Le cadre d'appétence au risque, défini afin de répondre à ces objectifs, revêt plusieurs formes :

- le niveau des mesures de risques que le GACM souhaite protéger, qui correspond aux limites d'appétence au risque ;
- la définition de l'intensité des scénarios de *stress tests* envisagés correspondant à la réalisation des risques majeurs.

Le suivi trimestriel du cadre d'appétence au risque et l'analyse de l'ORSA, menée annuellement, permettent notamment d'étudier si les limites d'appétence au risque fixées sont respectées à une date donnée ainsi que dans un scénario prospectif central et dans des scénarios adverses.

Si les limites d'appétence au risque ne sont pas respectées dans un des scénarios envisagés, des solutions sont étudiées afin d'y remédier.

Des seuils d'alerte sont également suivis par la fonction gestion des risques.

Le système de gestion des risques s'appuie sur des cartographies des risques, complétées par des tableaux de bord d'indicateurs de risque.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance, sont décrits plus précisément dans la politique de gestion des risques et dans la politique de gestion des risques liés aux investissements.

1. Gestion des risques

a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de souscription ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

La gestion des risques techniques s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le service actuariat-provisions techniques S1-IFRS 17 qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux et consolidé ;
- l'équipe actuariat SII & IFRS 17 qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque technique dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques.

b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif dans le respect du principe de la personne prudente.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements. Cette politique est accompagnée d'un « classeur des limites » qui encadre les investissements.

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie ;

- le risque de liquidité ;
- le risque de change.

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées ;
- le pilotage des sujets stratégiques transverses de la direction financière, en charge notamment de la proposition de l'allocation stratégique ;
- la fonction clé gestion des risques au travers des trois pôles suivants :
 - o le pôle gestion des risques financiers, qui est responsable d'assurer le suivi des risques financiers, mesurer l'exposition aux risques actif-passif, tester la résistance du bilan à des scénarios de stress et proposer des limites internes ;
 - o le pôle de contrôle des risques financiers, qui s'assure, a posteriori, du respect des limites fixées ;
 - o le pôle ESG, qui est dédié au développement de la démarche ESG dans les investissements et s'assure de sa mise en œuvre.

c. Gestion des risques opérationnels et de non-conformité

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique.

Le service des risques opérationnels, qui est transverse à toutes les sociétés du GACM, est en charge de recenser et de gérer l'ensemble des risques opérationnels. Il anime un réseau de contributeurs au sein des branches d'activité, qui lui remontent tous les risques détectés.

Le service des risques opérationnels veille et s'assure de la mise en œuvre de plans de réduction des risques en agissant aussi bien sur les causes de risques pour en diminuer la probabilité d'occurrence (actions de prévention),

que sur leurs conséquences avec pour objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

Cartographie des risques

Des cartographies des risques opérationnels métiers sont réalisées pour chacune des branches d'activité. Elles sont complétées par des cartographies réglementaires au titre des risques de corruption et de conflits d'intérêts. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau global du GACM afin d'obtenir une vision globale des risques.

Ce dispositif est complété par une identification des risques opérationnels, qui est appréhendée selon deux axes que sont la fréquence et la gravité.

Les risques de fréquence

Les risques de fréquence sont gérés par le service des risques opérationnels en collaboration avec son réseau de correspondants au sein des branches d'activités. Ces derniers servent de relais pour sensibiliser les équipes de gestion sur l'importance de la maîtrise des risques opérationnels et remontent les incidents ou sinistres via un outil spécifiquement dédié à cette collecte (RISKOP). Cet outil sert à la construction de bases historiques de pertes.

Les risques de gravité

L'évaluation des risques de gravité repose sur des travaux de modélisation qui s'appuient sur des consultations d'experts internes ou externes. L'ensemble des études menées sont formalisées et permettent d'évaluer et de quantifier l'impact de ces risques. Les modèles sont régulièrement actualisés en fonction de nouveaux faits générateurs ou de l'actualité. Selon la nature des résultats, des actions de réduction d'exposition aux risques peuvent être entreprises.

Plan de continuité d'activité

Des plans de continuité d'activité (PCA) sont établis pour toutes les filiales du GACM SA et périodiquement testés.

Ils visent à répondre à :

- l'indisponibilité totale des locaux ;
- l'indisponibilité des moyens humains ;
- l'indisponibilité de l'informatique et des télécommunications.

Les plans décrivent :

- les activités essentielles assumées par les services ;
- le fonctionnement en mode dégradé ;

et déterminent les moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

Les PCA priorisent le recours au travail à distance. Dans ce contexte, les activités définies comme essentielles sont

dotées des moyens nécessaires en vue de maintenir un service de qualité pour les assurés.

Au sein de chaque filiale, la liste des équipes à mobiliser en cas d'activation des PCA concernés est régulièrement actualisée.

Plan de reprise d'activité

Annuellement, un plan de reprise d'activité (PRA) est réalisé. Ce plan de reprise d'activité informatique permet en cas d'incident grave de reprendre l'activité dans un délai réduit.

La simulation d'une panne informatique majeure permet de vérifier que les données jugées essentielles sont reprises correctement et que les applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement.

Le directeur des contrôles et de la sécurité financière rend compte périodiquement à la direction générale et au comité d'audit et des risques du résultat des travaux réalisés par le service des risques opérationnels et des faits marquants de l'année.

Le risque de cybersécurité

Le risque de cybersécurité est recensé dans la cartographie des risques informatiques et analysé au travers d'une fiche de risque spécifique « sécurité des systèmes d'information » qui recense l'ensemble des menaces de sécurité du SI adapté au domaine de l'assurance et présente les défenses informatiques et les bonnes pratiques pour prévenir le cyber-risque.

Le risque de modèle

Le risque de modèle est un risque opérationnel qui peut apparaître au cours du cycle de vie des modèles et peut être à l'origine d'erreurs dans l'appréciation des risques pouvant se matérialiser par des pertes financières.

Focus sur la qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et le *reporting* Solvabilité II constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour le GACM SA et ses entités. Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II a pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, pour les calculs d'engagements et plus largement pour les calculs de ratios de solvabilité sont adaptées et fiables.

La gestion de la qualité des données du GACM SA et de ses entités s'inscrit dans un contexte favorable qui repose sur la centralisation des données au sein du système d'information du GACM, limitant les transformations et privilégiant leur origine comptable.

Par ailleurs, le GACM SA et ses entités se sont dotés d'une politique de qualité des données exigeante qui s'appuie sur une gouvernance responsabilisant les branches qui fournissent les données, des systèmes d'information opérationnel et décisionnel communs et certifiés, ainsi qu'un

ensemble de moyens (dictionnaire des données, dispositif de contrôle, comitologie) concourant à la démarche d'amélioration continue.

Un diagnostic de la qualité des données est réalisé annuellement, incluant notamment des tableaux de bord de contrôle, l'analyse des éventuelles anomalies et leurs impacts sur les engagements ainsi que les plans d'action et de remédiation.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités.

Le GACM veille à ce que chacune de ses filiales mette en œuvre une organisation spécialement dédiée à la gestion des risques de non-conformité.

Les orientations sont définies dans une politique de conformité, mise en œuvre sous l'impulsion du responsable conformité.

La fonction clé de gestion des risques est tenue informée de tout risque significatif de non-conformité et participe activement à l'analyse et à la validation de tout nouveau produit d'assurance.

d. Gestion des autres risques

Risque de durabilité

Les risques en matière de durabilité, résultant d'événements ou de situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, ont une influence sur la valorisation du portefeuille (risque de transition), des engagements (risque physique) ainsi que sur la politique de souscription.

Les risques liés à l'environnement, au social et à la gouvernance (ESG) sur les investissements sont traités dans une politique ESG. Ces risques sont identifiés annuellement sur les actifs détenus en direct par les principales entités du GACM SA.

Les branches d'activité prennent en compte, lors de la conception ou la révision des produits, le risque de durabilité.

Des études sont également menées avec pour objectif d'évaluer l'impact potentiel du réchauffement climatique à moyen et long terme sur la sinistralité du portefeuille.

Risque de réputation ou d'image

Le risque de réputation est le risque d'une perception négative ayant pour conséquence une atteinte à la confiance modifiant le comportement des différents partenaires (clients, investisseurs, fournisseurs, employés, régulateurs, etc.) vis-à-vis du GACM SA.

Risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC, réglementation DORA) et à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information

Le risque TIC concerne un évènement qui, s'il se matérialise, mettra en danger la sécurité du SI avec des effets négatifs aussi bien dans l'environnement numérique que dans l'environnement physique.

La responsabilité de la gestion et de la surveillance du risque lié aux TIC est confiée à une fonction de contrôle, garantissant un niveau d'indépendance approprié. Cette fonction de contrôle est externalisée au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Une personne-relais a été désignée au sein de la direction modélisation et risques du GACM SA.

e. Gestion transverse des risques

Le processus ORSA vise à piloter de manière transverse les risques du GACM à court et moyen termes.

Des scénarios dits scénarios de *stress tests* portant sur les risques identifiés comme majeurs pour le GACM y sont envisagés. Ces *stress tests* peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques. Les résultats sont analysés au regard du critère d'appétence au risque.

Ces travaux sont transcrits dans un rapport annuel, ou dans un rapport *ad hoc* complémentaire à chaque fois que les circonstances le nécessitent.

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au comité d'audit et des risques, puis au conseil de surveillance qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son attitude par rapport aux principaux risques auxquels le GACM est exposé.

2. Organisation interne

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1^{er} niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;
- le 2^e niveau de contrôle est réalisé par la fonction clé actuarielle, le service contrôle permanent, le service risques opérationnels, la fonction clé conformité, ainsi que la fonction clé gestion des risques qui est également en charge de la coordination de l'ensemble du dispositif ;
- le 3^e niveau de suivi des risques est effectué par la fonction clé audit interne qui vérifie ponctuellement l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au conseil de surveillance et à la direction effective.

Le comité d'audit et des risques, émanation du conseil de surveillance, est le comité de suivi des risques encourus par le GACM SA.

La coordination du système de gestion des risques est confiée à la fonction clé gestion des risques. Elle s'appuie sur un réseau de contributeurs pour travailler en étroite coopération avec les directions ou services opérationnels, qui restent directement responsables du suivi des risques qui les concernent.

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En qualité de filiales d'un groupe bancaire, les entreprises du GACM mettent en œuvre des procédures de recensement et de surveillance des risques se rapprochant de ce qui est imposé aux établissements de crédit, par l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 25 février 2021 en ce qui concerne l'organisation et les objectifs du contrôle interne (article 12).

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit donc dans le cadre de l'organisation générale du contrôle au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le contrôle permanent du GACM est fonctionnellement rattaché au contrôle permanent métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

1. Dispositif général de contrôle interne

Chaque entité du GACM a mis en place un dispositif de contrôle interne adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

Chaque compagnie du GACM s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre, de manière exhaustive, l'ensemble de ses activités.

2. Les objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de *management* appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus des compagnies et de la qualité des données ;
- la prévention et la maîtrise des risques auxquels le GACM est exposé ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte néanmoins une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

Chacune des entités du GACM veille à ce que son dispositif de contrôle interne en place se fonde sur un ensemble de

procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du groupe.

Le contrôle permanent veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et qu'ils soient conformes à la déontologie et aux règles internes du groupe.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

3. L'organisation générale

Le dispositif de contrôle interne s'articule entre contrôle permanent, contrôle périodique et conformité. Le service de contrôle permanent est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation.

Le service de contrôle permanent travaille en étroite collaboration avec les services conformité, sécurité financière et risques opérationnels qui constituent des composantes du dispositif de contrôle interne en mettant en place des procédures permettant de s'assurer que les activités sont déployées dans le respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels le groupe a souscrit.

Le contrôle permanent veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du groupe et veille à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Il se fonde sur les cartographies des activités réalisées par le service des risques opérationnels et s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités en matérialisant les contrôles dans des portails de contrôle interne. Au travers de ses actions, le contrôle permanent cherche à promouvoir le contrôle interne et à créer une culture de maîtrise des risques au sein des différents métiers et filiales.

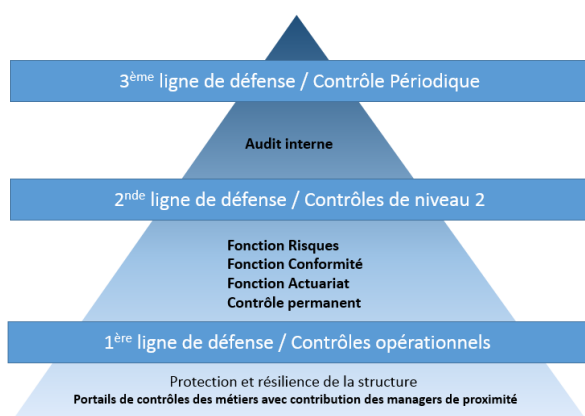
L'activité de contrôle permanent revêt plusieurs aspects :

- activité de contrôle qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne au sein de la compagnie et au respect de la réglementation ;
- activité de gestion des risques : identification de la nature des risques encourus et mise à jour du plan de contrôle en fonction de l'actualisation des cartographies des risques ;
- activité de supervision des métiers et des habilitations liées au système d'information ;

- accompagnement et consolidation des travaux de contrôle des filiales.

Le système mis en place est conçu de telle sorte que l'intégralité des activités du groupe soit surveillée périodiquement à travers une organisation de contrôle.

Au sein de la compagnie, les contrôles sont organisés en trois niveaux distincts :



Les contrôles de premier niveau

Ce sont tous les contrôles mis en œuvre au sein des services opérationnels de chaque compagnie qui visent à garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations.

Les contrôles de deuxième niveau

Les contrôles de deuxième niveau recouvrent les contrôles exercés par des fonctions de contrôle permanent et de conformité indépendantes des services opérationnels. Le contrôle permanent s'assure de l'effectivité et de l'efficacité des contrôles réalisés par les opérationnels et leur hiérarchie dans le cadre du plan de contrôle.

Parallèlement, le service de contrôle permanent opère un suivi et une supervision des contrôles opérés au sein des filiales. De manière complémentaire, ce service effectue également en permanence :

- des contrôles sur l'ensemble des activités (production, sinistres, flux) ;
- des interventions au sein des branches, des filiales en vue d'apprécier tant leur gestion que le respect des règles internes et légales.

Les contrôles de troisième niveau

Le contrôle de troisième niveau est réalisé par la fonction audit qui s'assure de la qualité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place eu égard aux risques encourus par la compagnie dans le cadre de ses activités.

Le contrôle permanent se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels au sein des filiales. À ce titre, une relation fonctionnelle est établie entre les services de contrôle permanent et de conformité et les services opérationnels au travers d'une charte de contrôle interne pour les domaines que sont :

- le contrôle permanent ;
- la sécurité financière ;
- les habilitations ;
- les risques opérationnels ;
- la conformité.

Les contrôles mis en œuvre au sein de chaque filiale visent à maîtriser les risques inhérents à leurs activités. Ce dispositif se fonde sur une forte automatisation des outils de contrôle et sur un ensemble de procédures de gestion et de limites opérationnelles qui sont conformes à la réglementation et aux normes du GACM SA.

Par ailleurs, au travers d'une charte, les entités françaises du GACM délèguent les contrôles portant sur la distribution des assurances aux distributeurs bancaires. Les corps de contrôle des réseaux mettent en œuvre de façon opérationnelle le plan de contrôle permanent arrêté par l'assureur et vérifient le respect des procédures et s'assurent de l'effectivité des contrôles. Une restitution du résultat de ces contrôles est faite au moins annuellement à l'assureur.

Le service contrôle permanent et le service conformité rendent compte périodiquement à la direction générale et au comité d'audit et des risques du résultat des travaux entrepris sur l'exercice et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne déployé tant au niveau des compagnies qu'au niveau des réseaux de distribution.

Le contrôle permanent peut être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques. À cet effet, il s'appuie sur les portails de contrôle interne en vigueur et il supervise les tâches de contrôle déléguées aux entités opérationnelles, voire procède à des tests de fiabilité.

4. Dispositif de conformité

Le GACM, en sa qualité de société de groupe, veille au déploiement d'un dispositif de conformité au sein de chacune de ses filiales. Chaque société d'assurance du GACM désigne un responsable conformité, qui anime le dispositif et dispose de l'indépendance, de l'honorabilité et des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La conformité : un dispositif au service de l'entreprise et de la clientèle

Le dispositif de conformité a pour vocation d'accompagner les services de l'entreprise afin que les activités soient déployées avec la meilleure sécurité juridique et dans le respect des règles de protection de la clientèle.

Les acteurs du dispositif de conformité contrôlent le respect de la législation, de la réglementation, des directives du groupe ainsi que des engagements déontologiques qui régissent les activités.

Le service conformité s'assure du déploiement d'une veille réglementaire et contribue à évaluer l'impact des textes.

Il s'efforce d'identifier et d'évaluer les risques de non-conformité.

Au travers de leur action, les acteurs du dispositif de conformité servent donc les intérêts de l'entreprise, qu'ils s'efforcent de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, au travers du contrôle du respect des règles de protection de la clientèle.

Les principaux domaines d'action

Le responsable conformité du GACM impulse et veille au déploiement, au sein de chacune des filiales, des procédures et des actions contribuant à l'accomplissement de sa mission, ce qui consiste notamment à :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles ;
- veiller à la conformité des produits et des services ;
- veiller au respect des règles et à l'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme ;
- veiller à la qualité de l'information destinée aux clients ;
- veiller au respect des règles en matière de distribution d'assurance et de sous-traitance ;

- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité, notamment au travers d'actions de formation sur des thèmes tels que la protection des données personnelles et la déontologie ;
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des réclamations ;
- justifier, dans tous les pays où pareilles exigences ont été introduites, d'une organisation et de moyens permettant l'identification des contrats d'assurance vie non réclamés en vue du règlement aux bénéficiaires des capitaux qui leur sont dus. Pour les entités françaises, de plus amples précisions figurent dans le rapport sur les démarches réalisées et les moyens mis en œuvre en la matière et consultable sur Internet (<http://www.acm.fr/>).

Contrôle et reporting

Acteur du contrôle interne, le service conformité contribue, avec le contrôle permanent, au déploiement du plan de contrôle de l'assureur.

Le responsable conformité de chacune des sociétés du groupe établit un rapport trimestriel d'activité dont les points saillants sont présentés au comité de conformité. Ce comité suit les travaux et les enjeux de conformité, contribue à la sensibilisation aux risques et impulse la démarche de conformité.

La fonction conformité du GACM rapporte auprès du comité de conformité, qui suit les travaux et les enjeux de conformité, contribue à la sensibilisation aux risques et impulse la démarche de conformité.

Le responsable conformité rend compte enfin, annuellement au moins, à l'organe de surveillance de l'entreprise, lequel est amené à apprécier la qualité des travaux et la maîtrise du risque de non-conformité.

E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction d'audit interne conduit ses travaux dans le respect des normes internationales d'audit interne diffusées par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI), et notamment de la norme 2.1 qui précise que « les auditeurs internes doivent veiller à leur objectivité professionnelle en toutes circonstances, [...] et formuler des jugements fondés sur une évaluation équilibrée de tous les éléments pertinents ».

1. Indépendance

La fonction d'audit interne du GACM SA est indépendante des entités opérationnelles et financières qu'elle est chargée de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne. La fonction audit interne est rattachée hiérarchiquement à la direction effective à laquelle elle rapporte directement.

Le responsable de la fonction clé audit interne rend compte à la direction effective à tout moment, et au moins une fois par an au comité d'audit et des risques, du résultat des contrôles effectués par l'ensemble des corps de contrôle périodique intervenant sur le périmètre du GACM SA, du niveau global de maîtrise des opérations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Il reporte également les problèmes significatifs constatés touchant les processus de *management* des risques, de contrôle, de gouvernance d'entreprise, ou d'organisation. En outre, un rapport d'activité de la fonction clé audit interne élaboré par le responsable de ladite fonction, est transmis annuellement au conseil de surveillance.

Si la fonction clé audit interne constate l'existence d'un risque systémique, elle en informe dans un premier temps le comité d'audit et des risques et le cas échéant, la direction effective. Dans un second temps, elle peut transmettre à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) un rapport relatif à ces constats, après avoir préalablement informé le directoire ou le comité d'audit et des risques de cette démarche.

2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit de toute situation les plaçant, ou dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. À ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à

laquelle ils ont participé ou pour laquelle ils ont eu des responsabilités.

3. Fonctionnement

Le fonctionnement de l'activité d'audit interne est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement par le conseil de surveillance du GACM SA. Elle fixe les principes directeurs et attendus en matière d'audit interne qui s'appliquent à l'ensemble des entités du GACM SA. De plus, cette politique se réfère aux normes professionnelles et au code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'IFACI et qui constituent le cadre de référence international de l'audit interne sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne ;
- la politique d'audit interne ;
- le plan d'audit interne ;
- la documentation d'audit interne ;
- les tâches de la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA pour son acronyme anglais) en la matière.

4. Planification de l'activité

La fonction d'audit interne établit et met en œuvre un plan tenant compte de toutes les activités du GACM SA ainsi que de leurs développements attendus. Pour des raisons opérationnelles, les missions d'audit relatives aux activités de distribution au sein des réseaux Crédit Mutuel et CIC sont déléguées au contrôle périodique réseau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les missions relatives aux activités de prestations de services (informatique, éditique, etc.) assurées par des entités appartenant à Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont déléguées au contrôle périodique métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La méthodologie de détermination du plan d'audit est fondée sur une cartographie basée sur une approche par les risques évalués de manière quantitative et qualitative, afin que la fréquence d'audit des activités soit corrélée à leur degré d'exposition aux risques. L'axe d'analyse retenu pour évaluer et hiérarchiser les risques du GACM SA est l'exigence de fonds propres réglementaires, calculée dans le régime prudentiel de Solvabilité II par le SCR (capitaux de solvabilité requis). Cette analyse est complétée par une

approche par les risques, effectuée en intégrant notamment les risques opérationnels et risques liés aux technologies de l'information et de communication. Le plan d'audit est déterminé chaque année, sur une durée quinquennale, afin de définir des priorités cohérentes avec la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de donner une assurance raisonnable au GACM SA sur la maîtrise des risques de ses activités. Le plan annuel d'audit interne est également établi en coordination avec la présidence du directoire, le contrôle périodique métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi que l'Inspection générale confédérale. Le plan d'audit fait l'objet d'une validation par le conseil de surveillance.

5. Déroulement des missions

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités ou des structures auditées et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des structures.

À l'issue de chaque mission, la fonction d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses

relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée a la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé à l'entité concernée ainsi qu'au directeur de la branche concernée en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et la fonction d'audit interne, le rapport est transmis à la direction effective de la structure auditée.

Les entités sont responsables de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est réalisé à travers un outil dédié. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'action et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai d'un à deux ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle du GACM est définie dans la politique de la fonction actuarielle du GACM, validée par le conseil de surveillance. Cette politique édicte les principes que le GACM SA et l'ensemble des entités françaises et étrangères, doivent appliquer.

Conformément aux responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II), les missions de la fonction actuarielle au sein du GACM se déclinent en cinq axes principaux :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et la validation des modèles d'évaluation Solvabilité II ;

- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité du GACM, notamment par l'émission d'avis sur les nouveaux produits et les nouvelles garanties, et par l'analyse de la politique globale de souscription ;
- l'analyse des grandes orientations en matière de réassurance ;
- la participation au dispositif de qualité des données ;
- la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Les travaux d'analyse et les conclusions relatives à ces différentes missions sont restitués dans le rapport annuel de la fonction actuarielle.

G. SOUS-TRAITANCE

Le GACM privilégie la maîtrise directe de ses activités. Pour l'essentiel, les tâches propres au métier d'assureur sont assumées par les sociétés d'assurance du groupe elles-mêmes.

Un recours à l'externalisation mobilisera prioritairement les structures et l'expertise des filiales dédiées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour la réalisation de certaines activités essentielles.

Cela s'entend essentiellement par :

- la fourniture et la maintenance du système d'information par la société Euro-Information ;
- la numérisation et l'archivage électronique par la société Euro-TVS, filiale d'Euro-Information ;
- des contrôles et audits délégués aux corps de contrôle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Ces contrôles portent sur la distribution d'assurance, essentiellement par les réseaux Crédit Mutuel et CIC. Ils portent aussi sur les services prestés par les filières métier du groupe.

Les intermédiaires en assurances des réseaux Crédit Mutuel et CIC prennent également en charge un certain

nombre d'actes de gestion courante des contrats d'assurance et les entités de Cofidis Group bénéficient d'une délégation de gestion des contrats et des sinistres en matière d'assurance des emprunteurs et d'assurance prévoyance.

Le contrôle de ces prestataires est opéré par les corps de contrôle dédiés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La sous-traitance d'activités à des entités extérieures ne relevant pas de la supervision de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel demeure exceptionnelle.

Seule se démarque à cet égard la société Sérénis Assurances SA, dont l'activité est orientée vers le courtage et qui délègue à ses partenaires la gestion des contrats d'assurance et des sinistres.

Le dispositif de contrôle est adapté à la nature des prestations confiées. Il est destiné à veiller à une même qualité de service, que celui-ci soit mis en œuvre par la société elle-même ou par son délégataire.

H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance du GACM SA n'est à apporter.

III. PROFIL DE RISQUE

A. INTRODUCTION

Le capital de solvabilité requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*) correspond au montant de fonds propres nécessaire pour limiter la probabilité de ruine de la compagnie à 0,5 % à horizon un an.

Le SCR au 31 décembre 2024, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2024
SCR de marché	4 530
SCR de contrepartie	171
SCR de souscription vie	2 354
SCR de souscription santé	1 420
SCR de souscription non-vie	1 062
BSCR	6 538
SCR opérationnel	584
Ajustement pour impôts	- 573
SCR	6 549
SCR ot	243
SCR final	6 792

Le GACM SA bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques en raison de la variété de ses activités.

Le SCR_{ot} (*other related undertakings*) est composé du besoin en capital des entités non assurantielles et des entités d'assurance sur lesquelles le GACM SA n'exerce pas d'influence notable.

L'ensemble des données présentées dans la partie « Profil de risque » se base sur le périmètre de consolidation prudentiel (Solvabilité II).

B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

1. Descriptions des principaux risques

De par ses activités en épargne, en retraite, en assurance emprunteurs, en prévoyance, en assurance non-vie et en santé, le GACM SA est exposé aux risques de souscription d'assurance vie, non-vie et santé.

Risques de mortalité et de longévité

Les risques de mortalité et de longévité correspondent au risque de perte liée à une variation imprévue de la sinistralité. Le risque de mortalité pèse particulièrement sur l'activité de prévoyance et l'assurance emprunteurs. Le risque de longévité est présent sur les portefeuilles de rentes, de dépendance et de retraite.

Risque d'incapacité et d'invalidité

Ce risque correspond au risque de perte liée à une variation imprévue de prestations d'incapacité et d'invalidité pour les contrats d'assurance emprunteurs et de prévoyance.

Risque de rachat

En épargne, le risque de rachat correspond au manque à gagner sur les contrats rachetés. Il peut aussi se matérialiser pour les contrats en euros, qui bénéficient d'une garantie en capital, par des pertes financières suite à la

vente massive d'actifs à un moment potentiellement défavorable sur les marchés financiers.

Le risque de rachat sur le portefeuille d'assurance des emprunteurs correspond au manque à gagner lié à un remboursement anticipé ou à un changement d'assureur.

Le risque de rachat sur le portefeuille non-vie correspond au manque à gagner lié à une résiliation anticipée du contrat d'assurance.

Risques de souscription non-vie et santé (similaire à la non-vie)

Risque de prime

Le risque de prime correspond au risque que les montants des sinistres qui surviendront au cours de l'année à venir soient supérieurs aux primes acquises perçues sur la période.

Risque de réserve

Le risque de réserve concerne le passif des polices d'assurance couvrant les années antérieures, c'est-à-dire les sinistres déjà survenus. Ce risque est lié à l'incertitude à la fois sur les montants payés et sur la cadence de liquidation de ces montants.

Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et durable des coûts.

Risques de catastrophe

Le risque de catastrophe correspond à la réalisation d'un événement extrême entraînant des pertes importantes.

2. Exposition aux risques

a. Exposition

SCR de souscription vie

Le SCR de souscription vie est détaillé dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2024
SCR mortalité	597
SCR longévité	145
SCR incapacité / invalidité	35
SCR rachat	1 505
SCR frais	540
SCR révision	4
SCR catastrophe	724
SCR de souscription vie	2 354

Les principaux risques de souscription vie sont les risques de rachat, de catastrophe, de mortalité et de frais.

SCR de souscription non-vie

Le SCR de souscription non-vie est détaillé dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2024
SCR primes et réserves	962
SCR rachat	33
SCR catastrophe	268
SCR de souscription non-vie	1 062

Les principaux risques de souscription non-vie du GACM SA sont les risques de primes et réserves, notamment sur la garantie de responsabilité civile corporelle automobile.

SCR de souscription santé

Le SCR de souscription santé est détaillé dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2024
SCR santé similaire à la vie	1 233
SCR santé similaire à la non-vie	306
SCR catastrophe	28
SCR de souscription santé	1 420

Les principaux risques de souscription santé du GACM SA sont les risques incapacité et invalidité liés à la garantie emprunteurs (modélisé en santé similaire à la vie).

b. Évolution du risque

En assurance de biens, l'augmentation du coût moyen des sinistres liée à une inflation élevée en automobile impacte la sinistralité. En l'absence d'évènement climatique majeur en 2024, la charge liée aux événements naturels nette de réassurance est en baisse.

En épargne et retraite, la collecte nette est positive en 2024, y compris sur les fonds en euros. Le taux de rachat est stable sur l'année. Dans le contexte du maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé, les taux servis sur les fonds en euros sont stables par rapport à leurs niveaux de 2023, via une reprise partielle de la PPE, laissant des réserves significatives pour les prochaines années.

Les primes brutes en assurance emprunteurs affichent une progression. Par ailleurs, le taux de résiliation lié au volet résiliation infra-annuelle de la loi Lemoine est stabilisé.

c. Concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant un capital sous risque ou une valeur de rachat importante.

Le GACM SA gère un large panel de produits d'assurance de personnes, d'assurance épargne, d'assurance non-vie et santé.

Le portefeuille est principalement constitué d'une clientèle de particuliers. Il présente donc un risque limité de concentration.

3. Gestion du risque

La politique de gestion des risques s'appuie sur une gouvernance et des procédures documentées.

a. Politique d'atténuation du risque

Tarification

Chaque branche d'activité met en œuvre la politique de développement et de tarification. La tarification est calibrée afin d'appréhender au mieux les risques à couvrir, et ainsi s'assurer de la suffisance a priori des primes pour couvrir les sinistres à venir. Tous les produits créés et modifiés suivent une procédure de validation interne faisant intervenir de nombreuses fonctions. De plus, un comité produits revoit et apprécie les avis et recommandations des différentes fonctions expertes associées au processus, rend un avis quant à la commercialisation d'un produit et alerte la direction effective s'il identifie un ou plusieurs risques le justifiant.

Provisionnement

L'équipe actuariat - provisions techniques et la fonction clé actuarielle sont responsables de la gestion du risque de provisionnement, qui correspond au risque lié à une mauvaise évaluation des engagements tant dans les comptes sociaux que dans le référentiel prudentiel.

Réassurance

Le programme de réassurance est construit de façon à protéger le résultat et la solvabilité des entités du GACM SA en limitant l'impact d'éventuelles pertes techniques sur les fonds propres.

Les principaux risques couverts par la réassurance sont :

- les risques liés aux événements naturels dont les catastrophes naturelles ;
- la responsabilité civile des contrats automobile et des multirisques des particuliers et des professionnels ;
- le risque contre les incendies, conflagrations et attentats ;
- les catastrophes pouvant affecter le portefeuille en assurance des emprunteurs et en prévoyance ;
- les contrats dépendance ;
- la responsabilité civile décennale ;
- les contrats collectifs de prévoyance à adhésion obligatoire.

Risque de rachat

Dans le contexte concurrentiel que connaît la branche emprunteurs, le GACM SA a mis en place un dispositif solidaire, pour accompagner les clients fidèles, respectant certains critères.

Le risque de rachat sur le portefeuille d'épargne en euros est important, mais ce risque est atténué par le montant significatif de PPE et la capacité du Haut conseil de stabilité financière à limiter les rachats sur une période donnée.

b. Suivi du risque

Les suivis des risques de souscription décrits ci-dessus sont réalisés par entité et par branche d'activité.

Les indicateurs de suivi des risques appartiennent à deux catégories : le SCR de la formule standard, décrit précédemment, et les indicateurs opérationnels définis ci-après.

Le niveau de sinistralité de chaque branche est particulièrement surveillé. Les indicateurs techniques suivis de manière régulière par branche d'activité peuvent porter sur des suivis de production d'affaires nouvelles, de taux de résiliations, de ratio de sinistres à primes, des suivis de fréquence.

Le portefeuille d'épargne des entités vie du GACM SA fait l'objet de suivis réguliers tant au niveau de la décomposition de son encours qu'au niveau des flux entrants et sortants.

Cela permet notamment de suivre la collecte nette en épargne.

4. Analyse de sensibilité au risque

Le GACM SA bénéficie d'un bon équilibre et d'une bonne diversification entre les risques de souscription. Des analyses de sensibilité peuvent être réalisées ponctuellement.

C. RISQUE DE MARCHÉ

1. Descriptions des principaux risques

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix et des rendements des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Les principaux risques de marché pesant sur le GACM SA sont le risque de taux, le risque actions et assimilés et le risque immobilier. Le risque de crédit, incluant le risque de *spread*, est traité dans le chapitre suivant.

Risque de taux

En assurance vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- *un risque à la hausse des taux* : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps en dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre des titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- *un risque à la baisse des taux* : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

Sur les autres branches d'activité, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes *en cas de hausse des taux* ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques *en cas de baisse des taux*.

Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature volatils. Les dépréciations de ces actifs vont impacter les comptes des entités d'assurance.

Risque immobilier

Un premier risque peut apparaître au niveau des revenus réguliers en cas de vacance d'un bien immobilier ou de non-paiement des loyers.

Un second risque provient de la dépréciation des actifs qui peut avoir un impact sensible sur la rémunération des contrats d'épargne en euros et/ou sur le résultat et le ratio de Solvabilité des entités du GACM SA.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

Risque inflation

Le risque inflation se traduit par la dégradation à moyen terme des résultats techniques ou financiers en raison notamment :

- de l'aggravation du coût moyen des sinistres en assurance de biens ;
- de la revalorisation des prestations ou des encours en prévoyance, épargne et retraite ;
- d'une augmentation des coûts de gestion.

Risque de concentration

Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

2. Exposition aux risques

a. Exposition

Les actifs financiers des entités du GACM SA sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions, d'immobilier et de placements monétaires.

L'allocation d'actifs à fin 2024, hors actifs en représentation des contrats en unités de compte, est présentée ci-dessous selon une vision risque :

(en valeur nette comptable)	en millions d'euros	en pourcentage
Produits de taux	87 252	78%
Actions et assimilés	15 272	14%
Immobilier	5 702	5%
Monétaire	3 139	3%
Total	111 365	100%

(en valeur de marché)	en millions d'euros	en pourcentage
Produits de taux	81 957	70%
Actions et assimilés	24 970	21%
Immobilier	6 357	5%
Monétaire	3 027	3%
Total	116 311	100%

Périmètre : ACM VIE SA, ACM VIE SAM, ICM LIFE SA, ACM Belgium Life SA, ACM Deutschland Life AG, ACM IARD SA, ACM Belgium SA, Sérénis Assurances SA, ACM Deutschland Non Life AG.

SCR

Le risque de marché représente 45 % du SCR global du GACM SA.

Les risques de marché sont importants notamment sur le portefeuille d'actifs en représentation des contrats d'épargne en euros des entités vie du GACM SA.

(en millions d'euros)	31/12/2024
SCR taux	501
SCR actions	2 788
SCR immobilier	396
SCR spread	1 304
SCR change	227
SCR concentration	398
SCR de marché	4 530

Les principaux risques de marché sont les risques actions et *spread*.

Le risque de change est très faible, les investissements sont principalement réalisés dans des valeurs en euros.

Le risque de *spread* est traité dans le chapitre suivant.

b. Évolution du risque

L'année 2024 a été marquée par la normalisation de l'inflation vers les 2 % ciblés par la BCE. Concernant les taux d'intérêt, l'OAT 10 ans passe de 2,6 % à 3,2 %, avec une moyenne à 3,0 %. Les mouvements sur les marchés actions sont contrastés, les indices actions ont globalement progressé en 2024, à l'exception notable du CAC 40 (- 2,2 % par rapport au 31 décembre 2023). La répartition des actifs est restée stable.

c. Concentration

Le risque de concentration est faible grâce aux règles de dispersion des actifs décrites ci-dessous.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La gestion des placements s'articule autour d'actifs « isolés » ou « cantonnés » correspondant aux engagements techniques inscrits au passif du bilan. Les engagements sont regroupés par type de risques prenant en compte les aspects réglementaires, contractuels, techniques et financiers, au sein des entités du GACM SA.

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement dans les limites et conditions décrites dans le classeur des limites et les procédures de la direction financière et dans le respect des procédures de lutte anti-blanchiment du GACM SA.

Des critères sur des objectifs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) sont également intégrés dans la politique d'investissement.

Les contrats en unités de compte sont intégralement couverts à l'actif du bilan par les valeurs servant de référence.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;

- d'une analyse globale des risques visant à protéger les entités contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Le comité financier, composé de membres de la direction, valide les propositions d'allocations d'actifs risqués et définit les couvertures contre les risques financiers dans le cadre de la politique générale arrêtée par le conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration des entités du GACM SA.

Par ailleurs, le niveau élevé de la PPE réduit l'exposition au risque de hausse des taux. Le GACM SA ne commercialise plus en France de contrats en euros à taux minimum garanti (TMG), ce qui contribue à limiter le risque de baisse des taux.

Le taux minimum garanti (TMG) moyen des portefeuilles de contrats en euros est de 0,14 % en 2024.

b. Suivi du risque

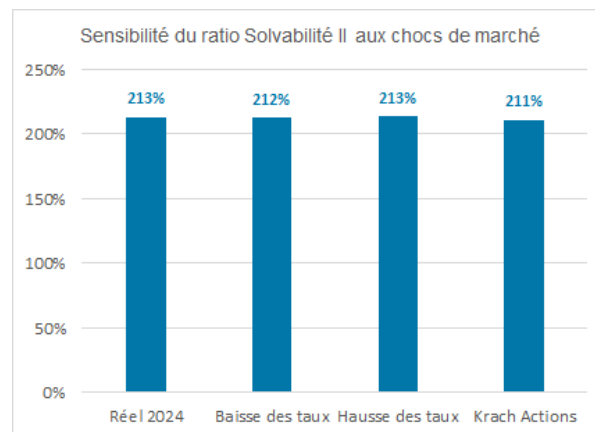
Des suivis et analyses sont réalisés périodiquement, par entité et par canton de gestion. Ils fournissent des informations à la direction des investissements lui permettant d'orienter ses investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : répartition des actifs, projections de flux et des durations à l'actif et au passif et composition du portefeuille obligataire par secteur et notation.

4. Analyse de sensibilité au risque

Une analyse de sensibilité des capitaux propres et du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2024 a été réalisée pour les scénarios suivants :

- une hausse des taux de + 50 bp ;
- une baisse des taux de - 50 bp ;
- un *krach* actions de - 20 % couplé à une hausse de la volatilité.

SENSIBILITE DU RATIO DE SOLVABILITE II AUX CHOCS DE MARCHÉ



D. RISQUE DE CRÉDIT

1. Descriptions des principaux risques

Risque de spread

Le risque de *spread* (considéré comme représentatif de la qualité de crédit d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, le groupe utilise les notations des agences de notation.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

2. Exposition aux risques

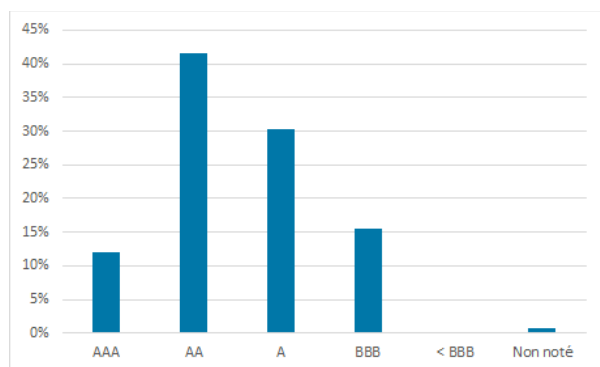
a. Exposition

Portefeuille obligataire en direct

Le portefeuille obligataire en direct bénéficie d'une bonne diversification entre émetteurs publics et privés.

Le portefeuille obligataire représente 93 % du portefeuille de taux.

Les titres en portefeuille sont de bonne qualité de crédit. La répartition des actifs ci-dessous est présentée selon une vision risque :



Périmètre : ACM VIE SA, ACM VIE SAM, ICM LIFE SA, ACM Belgium Life SA, ACM Deutschland Life AG, ACM IARD SA, ACM Belgium SA, Sérénis Assurances SA, ACM Deutschland Non Life AG.

La France est le principal émetteur au sein du portefeuille obligataire souverain des entités françaises du groupe.

Autres expositions

Le groupe a recours à la réassurance et réalise des opérations financières qui génèrent également un risque de contrepartie.

SCR

(en millions d'euros)	31/12/2024
SCR de marché	4 530
SCR spread	1 304
SCR de contrepartie	171

Le SCR de *spread* est le deuxième risque le plus important du module de risque de marché.

Le SCR de contrepartie représente 2 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part des obligations souveraines et des obligations d'entreprise en portefeuille est relativement stable sur l'année 2024.

L'évolution de la répartition du portefeuille obligataire en valeur nette comptable (VNC), présentée selon une vision risque, est détaillée ci-dessous.

(en valeur nette comptable)	31/12/2024	31/12/2023
Souverains	31%	29%
Secteur public	16%	17%
Financier	24%	25%
Corporate	28%	29%
Total	100%	100%

Périmètre : ACM VIE SA, ACM VIE SAM, ICM LIFE SA, ACM Belgium Life SA, ACM Deutschland Life AG, ACM IARD SA, ACM Belgium SA, Sérénis Assurances SA, ACM Deutschland Non Life AG.

L'évolution de la répartition du portefeuille obligataire souverain en valeur nette comptable (VNC) par pays émetteur est détaillée ci-dessous.

(en valeur nette comptable)	31/12/2024	31/12/2023
France	84%	81%
Espagne	7%	8%
Etats-Unis	4%	4%
Belgique	2%	2%
Japon	2%	2%
Autres	2%	3%
Total	100%	100%

Périmètre : ACM VIE SA, ACM VIE SAM, ICM LIFE SA, ACM Belgium Life SA, ACM Deutschland Life AG, ACM IARD SA, ACM Belgium SA, Sérénis Assurances SA, ACM Deutschland Non Life AG.

c. Concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance sont concentrés sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

Les expositions sont diversifiées en termes d'émetteurs, de catégories de notation et de maturité.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Risque de spread

La gestion du risque de *spread* et de concentration se fait via :

- des limites d'exposition par émetteur. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de notation.

Risque de contrepartie

Les éléments contribuant à limiter ce risque sur les opérations financières sont :

- des règles de sélection des contreparties ;
- des limites de positions par contrepartie ;
- un contrôle régulier des valorisations des produits concernés.

Sur la réassurance, les règles sont les suivantes :

- des règles de sélection des réassureurs ;
- des critères sur les titres acceptés en nantissement.

b. Suivi du risque

Suivi et analyse réguliers du risque de spread

Le suivi du risque de *spread* des portefeuilles est organisé autour d'un suivi régulier de la notation des portefeuilles et du respect des limites internes.

Suivi et analyse réguliers du risque de contrepartie

La liste des contreparties sur les opérations financières fait l'objet d'une revue périodique lors de comités dédiés.

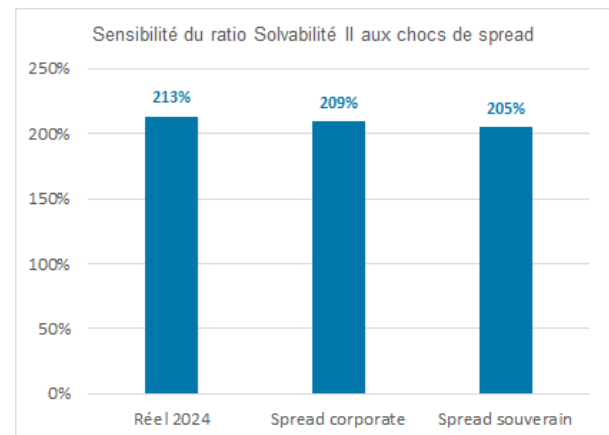
Dans le cadre de la réassurance, la direction financière effectue un contrôle semestriel des titres acceptés en nantissement.

4. Analyse de sensibilité au risque

Une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2024 a été réalisée dans les scénarios suivants :

- une hausse des *spread corporate* de + 75 bp ;
- une hausse des *spread* souverains de + 75 bp.

Le *volatility adjustment* (VA) est adapté à l'écartement des *spreads* proposés dans les sensibilités décrites ci-dessus.



Le ratio de solvabilité II du GACM SA diminue suite aux écartements de *spreads* envisagés (souverains ou corporate). La perte associée reste toutefois limitée.

E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

1. Descriptions des principaux risques

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

2. Exposition aux risques

a. Exposition

Au 31 décembre 2024, la majorité des actifs, hors UC, détenus par les entités du GACM SA est liquide.

SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

b. Évolution du risque

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée globalement stable sur l'année

c. Concentration

Les investissements sur des actifs peu liquides sont strictement encadrés par un certain nombre de limites.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré de plusieurs façons :

- une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les dix prochaines années sont couverts par les cash-flows prévisionnels générés par les actifs ;
- des *stress tests* de liquidité (à court ou moyen terme) permettent d'analyser les besoins du groupe en termes d'actifs cessibles en cas de situation de *stress* sur le passif ;
- des limites sur les actifs non cotés et peu liquides.

b. Suivi du risque

En complément des études citées, le suivi est organisé autour :

- d'un suivi quotidien de la situation de trésorerie permettant aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de chaque canton de gestion ;
- d'un suivi trimestriel du degré de liquidité des actifs ;
- d'un « plan d'urgence liquidité » qui permet une surveillance régulière des rachats sur les portefeuilles d'épargne en euros des entités vie du groupe et définit une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats, en cas de survenance de ce risque.

c. Bénéfice attendu dans les primes futures

Dans le bilan Solvabilité II, des primes futures sont prises en compte dans les calculs de provisions *Best Estimate* de certains contrats. Le bénéfice futur attendu, calculé comme la différence entre les provisions *Best Estimate* et des provisions sans prise en compte de primes futures, est mesuré chaque année pour les entités concernées.

4. Analyse de sensibilité au risque

Les calculs de liquidité mis en œuvre montrent qu'à moyen terme (trois ans) les positions en actifs cessibles des entités sont suffisantes pour faire face à une situation de *stress* sur le passif.

Les *stress tests* de liquidité montrent également que les entités vie du GACM SA peuvent faire face à un choc de rachats massifs sur les fonds d'épargne en euros (30 % des encours à un an).

F. RISQUES OPÉRATIONNELS

1. Descriptions des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique.

Le service des risques opérationnels veille et s'assure de la mise en œuvre de plans de réduction des risques en agissant aussi bien sur les causes de risques pour en diminuer la probabilité d'occurrence (actions de prévention) que sur leurs conséquences avec pour objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

Focus sur le risque de cybersécurité

Le secteur financier est particulièrement exposé à une atteinte à ses systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant. Les attaques ciblent différents dispositifs informatiques : des ordinateurs ou des serveurs, isolés ou en réseaux, reliés ou non à Internet.

Il existe plusieurs types de risque de cybersécurité aux conséquences diverses, affectant directement ou indirectement les particuliers, les administrations et les entreprises : la cybercriminalité, l'atteinte à l'image, l'espionnage, le sabotage.

Focus sur la qualité des données

Dans le cadre de son activité d'assurance, le GACM SA a recours à un nombre important de données et d'outils informatiques. La qualité des données est donc un enjeu important.

Focus sur le risque de non-conformité (y compris risque de blanchiment et de financement du terrorisme)

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, de pertes financières ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions intéressant les activités d'assurance, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Focus sur le risque de modèle

Le risque de modèle est un risque opérationnel qui peut apparaître au cours du cycle de vie des modèles et être à

l'origine d'erreurs dans l'appréciation des risques pouvant se matérialiser par des pertes financières.

2. Exposition aux risques

a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 6 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part du SCR opérationnel dans les exigences en capital du GACM reste stable sur l'année 2024.

c. Concentration

La concentration du risque opérationnel pourrait s'apparenter à une dépendance vis-à-vis d'un prestataire, de partenaires commerciaux ou de réseaux de distribution. Ces risques sont très limités pour le GACM SA.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Une politique de continuité d'activité a été rédigée. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

En lien étroit avec ses réseaux de distribution, l'activité des Assurances du Crédit Mutuel (gestion de la production, gestion des sinistres, etc.) est assurée par le personnel de 10 centres administratifs répartis sur les territoires français, belge et luxembourgeois.

La contractualisation du télétravail, la gestion électronique de documents, la mutualisation des appels téléphoniques entrants, l'accès à partir de chaque centre à l'ensemble des contrats ACM de son périmètre d'activité permettent de disposer d'un plan de continuité d'activité métiers (PCA) dynamique par répartition de la charge du centre déficient sur l'ensemble des autres centres administratifs. Ce dispositif a été testé sur les différents centres administratifs à plusieurs occasions. Ce test a permis d'éprouver l'accès aux logiciels spécifiques utilisés par les collaborateurs.

Le GACM SA et ses filiales actualisent régulièrement les plans de continuité d'activité afin d'être couvrants et opérationnels. Les processus retenus visent à assurer le fonctionnement en maintenant les activités essentielles, éventuellement en mode dégradé. Ils contribuent également à l'élaboration d'une stratégie de gestion de crise afin de

limiter l'impact de certains événements et en adaptant les ressources critiques.

Annuellement, un plan de reprise d'activité (PRA) est testé par Euro-Information, filiale informatique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il vise à s'assurer de la reconstruction des bases de données et du redémarrage en mode de fonctionnement normal des applications essentielles de l'entreprise dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures). Les résultats de l'exercice permettent aussi de formuler des points d'amélioration pour les exercices futurs.

Le « comité sécurité » a défini une stratégie sécuritaire intégrant la notion de DICP (disponibilité, intégrité, confidentialité et preuve) dans toutes les étapes de conduite d'un projet : depuis le dossier de lancement jusqu'à la livraison en exploitation.

Le GACM SA a mis en place une gouvernance et des mesures d'atténuation des risques autour du modèle de projection utilisé pour le calcul des provisions techniques IFRS 17, les calculs réglementaires SII et la gestion des risques.

La définition d'une politique générale de sécurité informatique a été formalisée, ainsi qu'une cartographie des risques opérationnels informatiques et de sécurité (dont les risques de cybercriminalité).

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus.

Des travaux de modélisation des risques opérationnels extrêmes ont été entrepris.

Au niveau du risque de cybersécurité, le GACM bénéficie des moyens de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a mis en place une gouvernance et des mesures de réduction de risque certifiées SMSI (système de *management* de la sécurité de l'information).

Concernant la qualité des données, le GACM a mis en place une politique exigeante, définissant notamment la gouvernance, une cartographie des flux de données et un dictionnaire de données, ainsi qu'un dispositif de contrôle et de *reporting*.

Enfin, afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité. La fonction conformité travaille en relation avec le service conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et avec les filières partenaires, et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier. L'effectivité de la mise en œuvre de risques réglementaires est appréhendée au travers de missions d'audit qui donnent une assurance raisonnable sur la conformité des dispositifs et qui identifient les points d'amélioration.

Au service de la lutte contre la corruption, le GACM dispose d'une cartographie des risques de corruption, veille à la sensibilisation de ses collaborateurs, ainsi qu'à l'évaluation du risque de corruption de ses partenaires commerciaux.

b. Suivi du risque

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière par la fonction des risques opérationnels.

G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Le GACM SA est exposé à d'autres risques non traités précédemment, les principaux sont détaillés ci-dessous.

1. Risque de durabilité

Le risque de durabilité désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la performance ou la réputation du GACM SA.

Le GACM SA est exposé au risque de durabilité notamment à travers son activité d'assurance de biens et son portefeuille d'actifs.

Le GACM SA est engagé dans une démarche de limitation du réchauffement climatique, que ce soit au niveau de l'offre produits, de la gestion des contrats, des investissements ou en tant que société responsable.

Le GACM SA dispose d'une politique ESG mise à jour régulièrement, lui permettant de prendre en compte les risques de durabilité sur ses actifs ainsi que les impacts environnementaux ou sociaux de ses investissements. Elle repose notamment sur une politique d'exclusion des émetteurs présentant un risque ESG trop important.

Afin de limiter son exposition et son soutien à certaines activités à fort impact environnemental ou social, le GACM SA applique des politiques sectorielles ambitieuses, en ligne avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale. C'est le cas en particulier des secteurs des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), du tabac ou encore des armes non conventionnelles.

Le GACM SA s'est fixé un objectif de réduction de l'empreinte carbone de ses investissements en actions et obligations d'entreprises détenues en direct.

La politique d'engagement actionnarial du GACM SA précise la manière dont le GACM SA entend exercer ses droits d'actionnaire dans les entreprises dans lesquelles il

investit. Par ce biais, le GACM SA entend défendre les intérêts financiers des assurés pour le compte desquels il investit tout en encourageant les entreprises qu'il finance dans leur démarche de responsabilité environnementale, sociale et de bonne gouvernance.

Enfin, le GACM SA s'inscrit pleinement dans les actions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui a adopté en 2020 le statut d'entreprise à mission.

Plus d'informations concernant l'ensemble de la démarche ESG du GACM SA sont disponibles dans le rapport ESG, disponible sur le site internet www.acm.fr.

2. Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque financier qu'encourt le GACM SA par rapport à son image de marque qui pourrait être ternie par des scandales. Les facteurs de risque principaux sont liés à l'éthique, l'intégrité et les pratiques sociales et environnementales de l'entreprise, ou encore une cyberattaque.

Compte tenu de son appartenance à un groupe bancaire, le GACM SA peut être soumis au risque de réputation lié à une dégradation de l'image du Crédit Mutuel.

3. Risque lié aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Le risque lié aux TIC concerne un événement qui, s'il se matérialise, mettra en danger la sécurité du système d'information avec des effets négatifs aussi bien dans l'environnement numérique que dans l'environnement physique.

Dans le contexte actuel, l'impact des cyberattaques est toujours grandissant et les interconnexions entre les réseaux des différents acteurs se multiplient.

La responsabilité de la gestion et de la surveillance du risque lié aux TIC est confiée à une fonction de contrôle, garantissant un niveau d'indépendance approprié. Cette fonction de contrôle est externalisée au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté d'un cadre de gestion des risques liés aux TIC qui vise à décrire le dispositif de gestion du risque nécessaire pour assurer la résilience opérationnelle numérique des fonctions et des données critiques et importantes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

H. AUTRES INFORMATIONS

Le GACM SA mesure ses fonds propres éligibles et son besoin en capital selon les règles de calcul définies par la formule standard de Solvabilité II.

La dépendance entre les risques est réalisée à l'aide de matrices de corrélation entre modules et sous-modules de risque. Ces matrices sont définies dans les actes délégués (niveau 2) de la réglementation.

Le GACM SA bénéficie d'une bonne diversification entre les activités et les entités du groupe, comme le démontre l'important effet de diversification issu de la formule standard (cf. Introduction du Profil de risque).

Il n'y a pas de risque spécifique au niveau du GACM SA.

IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Principes généraux de valorisation

Les règles de valorisation du bilan prudentiel sont détaillées dans les dispositions de la directive Solvabilité II du règlement délégué 2015/35 et les notices de l'ACPR.

Conformément à l'article 75 de la directive Solvabilité II, les entreprises d'assurance et de réassurance valorisent leurs actifs et leurs passifs de la manière suivante :

- les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Dans le bilan prudentiel, les actifs et les passifs sont donc évalués en valeur de marché (ou juste valeur).

Les états financiers IFRS du GACM ont été établis conformément aux normes IAS et IFRS et interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2024 et telles qu'adoptées par l'Union européenne, dont essentiellement les normes IFRS 17 – Contrats d'assurance et IFRS 9 – Instruments financiers.

IFRS 17 – Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Pour les contrats à long terme, à l'instar de l'assurance vie ou de l'assurance des emprunteurs, la norme matérialise au bilan la marge attendue de l'assureur sur toute la durée du contrat (marge sur services contractuels ou CSM), qui est ensuite reconnue en résultat au rythme du service rendu aux assurés. Cette marge constitue un indicateur clé, analysé à chaque arrêté.

IFRS 9 – Instruments financiers

La norme IFRS 9 définit des principes en matière de classification et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation des actifs financiers et de comptabilité de couverture. Elle instaure une approche unique de classification et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être comptabilisé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les normes IFRS sont, d'une manière générale, proches des principes de valorisation Solvabilité II. Elles sont utilisées pour valoriser certaines catégories d'actifs et de passifs du bilan prudentiel.

Il existe néanmoins des différences de valorisation entre le bilan Solvabilité II et les comptes consolidés en normes IFRS, qui sont exposées dans la suite du rapport.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du bilan prudentiel est présenté dans la partie I. Activités et résultats, A.2.b.

Les différences de périmètre de consolidation entre le bilan prudentiel et le bilan IFRS sont également détaillées dans la partie I. Activités et résultats, A.2.b.

Principes et méthodes de consolidation

Les principes et méthodes de consolidation du bilan Solvabilité II sont similaires aux principes et méthodes de consolidation IFRS détaillés dans la section II. Système de gouvernance A.5.

Présentation du bilan Solvabilité II consolidé

Au 31 décembre 2024, le bilan prudentiel consolidé du GACM SA se présente comme suit (avec comparatif 2023) :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations
Goodwill (écart d'acquisition)	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	10	3	7
Excédent du régime de retraite	-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	188	192	- 4
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	118 012	112 995	5 017
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	20 600	19 008	1 592
Prêts et prêts hypothécaires	7 237	9 310	- 2 074
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	272	306	- 35
Dépôts auprès des cédantes	445	333	113
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	323	301	21
Créances nées d'opérations de réassurance	80	48	32
Autres créances (hors assurance)	164	352	- 188
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32	260	- 228
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	46	86	- 40
Total de l'actif	147 409	143 194	4 215

Tableau établi sur la base du QRT S.02 (périmètre prudentiel)

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations
Provisions techniques non-vie	3 429	3 287	142
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	96 470	91 928	4 542
Provisions techniques UC et indexés	20 290	18 671	1 619
Autres provisions techniques	-	-	-
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	12	11	1
Provisions pour retraite	52	45	7
Dépôts des réassureurs	124	124	- 1
Passifs d'impôts différés	707	849	- 142
Produits dérivés	27	70	- 43
Dettes envers des établissements de crédit	7 000	9 400	- 2 400
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	523	-	523
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	146	126	20
Dettes nées d'opérations de réassurance	9	10	- 1
Autres dettes (hors assurance)	429	346	83
Passifs subordonnés	1 781	1 359	422
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	34	86	- 52
Total du passif	131 032	126 312	4 720
Capitaux propres	16 377	16 882	- 505

Tableau établi sur la base du QRT S.02 (périmètre prudentiel)

Les sections suivantes ont pour objectif de présenter :

- les méthodes de valorisation retenues pour établir le bilan Solvabilité II ;
- les principales différences avec celles retenues pour établir les comptes consolidés en normes IFRS.

Le bilan IFRS comporte des reclassements par rapport aux états financiers IFRS publiés afin de présenter les données conformément à la directive Solvabilité II.

A. ÉVALUATION DES ACTIFS

	Références	Solvabilité II	IFRS	Écarts de périmètres Solvabilité II / IFRS	Écarts de normes
<i>(en millions d'euros)</i>					
Goodwill (écart d'acquisition)	A.1	-	65	-	- 65
Frais d'acquisition différés		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Actifs d'impôts différés	A.2	10	81	64	- 135
Excédent du régime de retraite		-	-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	A.3	188	207	- 20	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	A.4	118 012	117 970	43	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	A.5	20 600	20 332	268	-
Prêts et prêts hypothécaires	A.6	7 237	7 236	1	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	A.7	272	377	11	- 116
Dépôts auprès des cédantes	A.8	445	445	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	A.9	323	299	24	-
Créances nées d'opérations de réassurance	A.9	80	80	-	-
Autres créances (hors assurance)	A.9	164	175	2	- 14
Actions propres auto-détenues (directement)		-	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)		-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A.9	32	27	5	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	A.9	46	60	- 14	-
Total de l'actif		147 409	147 353	386	- 329

Tableaux établis sur la base du QRT S.02

Les différences entre le bilan prudentiel et le bilan IFRS au 31 décembre 2024 s'expliquent par :

- des écarts de périmètre pour 386 millions d'euros ;
- des écarts de normes pour un total de - 329 millions d'euros, essentiellement en lien avec :
 - o l'élimination du *goodwill* pour un total de - 65 millions d'euros ;
 - o les écarts d'impôts différés actifs résultant notamment des différences de valorisation des actifs et passifs pour - 135 millions d'euros ;
 - o la réévaluation des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance pour - 116 millions d'euros.

1. Goodwill (écart d'acquisition)

Dans les comptes consolidés IFRS, les regroupements d'entreprises sont effectués conformément à la norme IFRS 3 révisée, et notamment par application de la méthode de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont enregistrés dans les immobilisations incorporelles. Lorsqu'ils sont négatifs, ils sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition portés au bilan ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

Dans le bilan Solvabilité II, le *goodwill* est valorisé à zéro, car non échangeable sur un marché actif.

2. Impôts différés actifs

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des impôts différés dans le bilan Solvabilité II sont détaillés dans le paragraphe C.4 ci-après.

3. Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Il s'agit des immeubles d'exploitation et des autres immobilisations corporelles détenues pour usage propre.

Immobilier d'exploitation

L'immobilier d'exploitation comprend les immeubles servant à l'usage propre du groupe.

Dans les comptes consolidés IFRS, le GACM scinde ses immeubles en deux groupes distincts :

- les immeubles d'exploitation supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire, qui sont évalués à la juste valeur ;
- les autres immeubles d'exploitation, qui sont valorisés au coût amorti.

Dans le bilan prudentiel, l'immobilier d'exploitation est valorisé en valeur de marché, conformément aux principes de la directive Solvabilité II.

Autres immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Dans les comptes consolidés IFRS, les autres immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses. Elles sont comptabilisées au coût historique, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

Ces immobilisations ne sont pas revalorisées dans le bilan prudentiel, car la valeur dans les comptes consolidés IFRS constitue une évaluation satisfaisante de la juste valeur.

4. Investissements

(en millions d'euros)	Solvabilité II	IFRS	Écarts de périmètres Solvabilité II / IFRS	Écarts de normes
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	2 363	2 868	- 505	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	3 608	3 749	- 142	-
Actions	16 605	16 074	531	-
Obligations	77 653	77 456	196	-
Organismes de placement collectif	17 783	17 818	- 35	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1	4	- 4	-
Produits dérivés	-	-	-	-
Autres investissements	-	-	-	-
Total des investissements	118 012	117 970	43	-

Tableau établi sur la base du QRT S.02

Méthode de valorisation

Les méthodes de détermination de la juste valeur des investissements dans le bilan Solvabilité II sont similaires à celles définies par la norme IFRS 13.

La norme IFRS 13 classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction du caractère observable ou non des données d'entrée utilisées dans l'évaluation :

- niveau 1 : les instruments financiers catégorisés en juste valeur de niveau 1 sont cotés sur des marchés actifs. Le GACM retient dans la majorité des cas le cours de bourse pour des actifs et des passifs identiques à ceux détenus à la date d'évaluation ;
- niveau 2 : les actifs présentés en juste valeur de niveau 2 ont été évalués à partir de données directement observables (comme des prix) ou indirectement observables qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles publiquement. L'évaluation de ces actifs repose sur des modèles standards basés sur des paramètres observables ;
- niveau 3 : l'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)

L'immobilier de placement comprend les immeubles locatifs.

Dans les comptes consolidés IFRS, le GACM scinde ses immeubles en deux groupes distincts :

- les immeubles de placement supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire, qui sont évalués à la juste valeur ;
- les autres immeubles de placement, qui sont valorisés au coût amorti.

Dans le bilan prudentiel, l'immobilier de placement est valorisé en valeur de marché, conformément aux principes de la directive Solvabilité II.

Investissements hors biens immobiliers

Dans les comptes consolidés IFRS du GACM, les actifs financiers hors immobilier relevant de la norme IFRS 9 sont valorisés en valeur de marché.

La valorisation des investissements est similaire dans le bilan prudentiel.

5. Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés

Le risque financier relatif aux actifs en représentation de contrats d'assurance en unités de compte et indexés est supporté par les assurés.

Ces actifs sont valorisés en valeur de marché dans le bilan prudentiel, ainsi que dans le bilan IFRS.

6. Prêts et prêts hypothécaires

Dans les comptes consolidés IFRS, les prêts sont principalement évalués selon le principe de la juste valeur (ou équivalent).

Ce poste n'est pas revalorisé dans le bilan prudentiel, car la valeur dans les comptes consolidés IFRS constitue une évaluation satisfaisante de la valeur Solvabilité II.

Il est essentiellement constitué de créances liées aux opérations de pensions.

7. Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance correspondent à la part des réassureurs dans les provisions techniques.

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées sont similaires à celles des provisions brutes (cf. paragraphe B. Évaluation des provisions techniques).

8. Dépôts auprès des cédantes

Ces dépôts sont liés à la réassurance acceptée.

Ils sont valorisés à la valeur nominale dans le bilan statutaire.

Ce poste n'est pas revalorisé dans le bilan prudentiel, car la valeur dans les comptes statutaires constitue une évaluation satisfaisante.

9. Autres actifs

Les autres postes d'actifs ne font l'objet d'aucun retraitement majeur sous Solvabilité II, car la valeur dans les comptes consolidés IFRS constitue une évaluation satisfaisante de la valeur Solvabilité II.

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

La valeur des provisions techniques prudentielles est égale à la somme du *Best Estimate* et de la marge pour risque.

Best Estimate

Dans le bilan prudentiel, les provisions techniques sont valorisées selon la méthode de la meilleure estimation (*Best Estimate*).

La meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs compte tenu de la valeur temporelle de l'argent estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinente, soit la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs. Le calcul de la meilleure estimation est fondé sur des informations

actualisées et crédibles et des hypothèses réalistes et fait appel à des méthodes actuarielles et statistiques adéquates, applicables et pertinentes. La projection en matière de flux de trésorerie utilisée dans le calcul de la meilleure estimation tient compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance, pendant toute la durée de ceux-ci.

Marge pour risque

À cette meilleure estimation des provisions techniques s'ajoute une marge de risque dont le montant correspond à une prime de risque qu'une entreprise d'assurance exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur.

1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques brutes de réassurance du bilan prudentiel Solvabilité II du GACM se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Provisions Best Estimate	Marge pour risque	Total provisions SII
Non-Vie	2 738	257	2 995
Santé NSLT	361	73	434
Santé SLT	1 579	345	1 924
Vie (hors Santé SLT et UC)	92 870	1 676	94 546
UC	20 103	188	20 290
Total	117 650	2 539	120 189

Les provisions *Best Estimate* du GACM sont constituées de la somme des provisions *Best Estimate* par entité, après élimination de la réassurance intragroupe.

La marge pour risque du GACM est constituée de la somme de la marge pour risque des entités consolidées.

2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions techniques

Les grands principes des méthodes de calcul utilisées sont détaillés dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le GACM SA.

3. Hypothèses principales

Les hypothèses ont été définies conformément au Code des assurances.

Ajustement pour volatilité

La courbe des taux et la correction pour volatilité (ou *Volatility Adjustment* ou VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2025.

La correction pour volatilité est de 23 bps. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR figure dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Avec VA	Sans VA	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
Provisions techniques SII brutes de réassurance	120 189	120 576	387	0,3%
Fonds propres disponibles	14 469	14 622	153	1,1%
Fonds propres éligibles pour le SCR	14 469	14 622	153	1,1%
Fonds propres éligibles pour le MCR	13 812	13 990	179	1,3%
SCR	6 792	7 127	335	4,9%
Ratio de couverture du SCR	213%	205%	-8 pts	- 3,7%
MCR	2 645	2 771	127	4,8%
Ratio de couverture du MCR	522%	505%	-17 pts	- 3,3%

Le ratio de couverture du SCR diminue de 213 % à 205 %, avec une baisse de 8 points par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 522 % à 505 %, soit une baisse de 17 points par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

4. Niveau d'incertitude liée aux provisions techniques

Les incertitudes liées aux provisions techniques du GACM sont celles observées sur les entités qui composent le groupe.

Celles-ci sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le GACM SA.

5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques statutaires

(en millions d'euros)	Provisions IFRS	Provisions Best Estimate	Marge pour risque	Total provisions SII
Non-Vie	2 882	2 738	257	2 995
Santé NSLT	404	361	73	434
Santé SLT	2 291	1 579	345	1 924
Vie (hors Santé SLT et UC)	100 183	92 870	1 676	94 546
UC	20 298	20 103	188	20 290
Total	126 058	117 650	2 539	120 189

Dans les comptes consolidés IFRS, la norme IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Pour les contrats à long terme, à l'instar de l'assurance vie ou de l'assurance des emprunteurs, la norme matérialise au bilan la marge attendue de l'assureur sur toute la durée du

contrat (marge sur services contractuels ou CSM), qui est ensuite reconnue en résultat au rythme du service rendu aux assurés.

Dans le bilan prudentiel Solvabilité II, les provisions techniques sont valorisées selon la méthode de la meilleure estimation.

6. Simplifications utilisées pour le calcul des provisions techniques du bilan prudentiel

Les simplifications utilisées pour le calcul des provisions techniques du bilan prudentiel groupe sont celles observées sur les entités qui composent le GACM SA.

Celles-ci sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le GACM SA.

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

(en millions d'euros)	Références	Solvabilité II	IFRS	Écarts de périmètres Solvabilité II / IFRS	Écarts de normes
Passifs éventuels		-	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	C.1	12	18	- 7	-
Provisions pour retraite	C.2	52	52	-	-
Dépôts des réassureurs	C.3	124	124	-	-
Passifs d'impôts différés	C.4	707	-	40	667
Produits dérivés	C.5	27	27	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	C.6	7 000	7 034	- 34	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	C.7	523	511	-	13
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	C.8	146	135	11	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	C.8	9	16	- 8	-
Autres dettes (hors assurance)	C.8	429	437	- 26	18
Passifs subordonnés	C.7	1 781	1 908	-	- 127
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	C.8	34	51	- 17	-
Total des autres passifs		10 843	10 312	- 39	571

Tableau établi sur la base du QRT S.02

Les différences entre le bilan prudentiel et le bilan IFRS au 31 décembre 2024 s'expliquent par :

- des écarts de périmètre pour - 39 millions d'euros ;
- des écarts de normes pour un total de 571 millions d'euros, essentiellement en lien avec :
 - o les écarts d'impôts différés passifs résultant notamment des différences de valorisation des actifs et passifs pour 667 millions d'euros ;
 - o la réévaluation des passifs subordonnés pour un total de - 127 millions d'euros.

1. Provisions autres que les provisions techniques

Dans le bilan IFRS, ce poste correspond aux provisions pour risques et charges, désignant les passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Ce poste n'est pas revalorisé dans le bilan prudentiel, car la valeur dans les comptes consolidés IFRS constitue une évaluation satisfaisante de la valeur Solvabilité II.

2. Provisions pour retraite

Dans le bilan IFRS, les engagements de retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, de la même manière que dans le bilan prudentiel.

3. Dépôts des réassureurs

Ces dépôts correspondent aux montants versés par le réassureur ou déduits par le réassureur conformément au contrat de réassurance.

Ils sont valorisés à la valeur nominale dans le bilan IFRS.

Ce poste n'est pas revalorisé dans le bilan prudentiel, car la valeur dans les comptes consolidés IFRS constitue une évaluation satisfaisante de la valeur Solvabilité II.

4. Passifs d'impôts différés

Dans la présentation du bilan Solvabilité II, la société a effectué une compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 – Impôts sur les résultats.

Selon cette même norme, les passifs d'impôts différés sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôts différés sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours de périodes futures au titre :

- de différences temporelles déductibles ;
- du report en avant de pertes fiscales non utilisées ;
- et du report en avant de crédits d'impôt non utilisés.

Ces différences temporelles entre la valeur prudentielle et la valeur fiscale des actifs et passifs résultent notamment de la valorisation à la juste valeur.

La norme IAS 12 étant appliquée à la fois dans le bilan Solvabilité II et dans le bilan IFRS, les principes de comptabilisation et d'évaluation des impôts différés sont

identiques. Les différences constatées sur le solde des impôts différés résultent des écarts de valorisation des actifs et passifs, bases de calcul des impôts différés.

Le GACM est la société mère du groupe fiscal des entités françaises.

Les conventions d'intégration fiscale qui lient le GACM aux filiales intégrées prévoient que chaque société intégrée est tenue de comptabiliser l'impôt sur les sociétés comme si elle ne faisait pas partie du groupe d'intégration. Suite à des avenants signés le 25 novembre 2019, les conventions d'intégration fiscale stipulent que les filiales déficitaires recevront du GACM une somme égale à l'économie d'impôt procurée à ce dernier par la prise en compte à son niveau des déficits des filiales.

Au 31 décembre 2024, le bilan prudentiel du GACM présente un impôt différé net positionné au passif à hauteur de 707 millions d'euros.

L'impôt différé actif résiduel de 10 millions d'euros correspond à l'impôt des sociétés allemandes ACM Deutschland AG et ses filiales qui ne sont pas intégrées au groupe fiscal français.

Concernant la reconnaissance des impôts différés, le taux utilisé est celui en vigueur par entité fiscale indépendante, sauf dispositions fiscales particulières :

- sociétés françaises : 25,825 % ;
- sociétés belges : 25 % ;
- sociétés allemandes : 31,225 % ;
- sociétés luxembourgeoises : 24,94 %.

5. Produits dérivés

Les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur valeur de marché dans le bilan Solvabilité II ainsi que dans le bilan IFRS.

6. Dettes envers des établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont valorisées au coût amorti dans les comptes consolidés IFRS.

Ce poste n'est pas revalorisé dans le bilan prudentiel, car la valeur dans les comptes consolidés IFRS constitue une évaluation satisfaisante de la valeur Solvabilité II.

7. Autres dettes de financement

Les dettes subordonnées et les dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit sont valorisées à leur juste valeur dans le bilan Solvabilité II alors que dans le bilan IFRS du GACM, elles sont valorisées au coût amorti.

Le tableau ci-dessous recense les dettes émises par les entités du GACM :

(en millions d'euros)	Date d'émission	Nature	Maturité	Montant à l'émission	Valorisation Solvabilité II
ACM VIE SA	04/12/2015	Dettes subordonnées à durée déterminée	10 ans	100	99
ACM VIE SA	23/03/2016	Dettes subordonnées à durée déterminée	10 ans	50	50
ACM VIE SA	18/12/2019	Dettes subordonnées à durée déterminée	10 ans	500	455
GACM SA	21/10/2021	Titre subordonné remboursable	20,5 ans	750	654
GACM SA	30/04/2024	Titre subordonné remboursable	20,5 ans	500	522
GACM SA	30/04/2024	Obligations senior unsecured	5 ans	500	523
Total				2 400	2 304

Les dettes subordonnées sont admissibles dans les fonds propres de catégorie *Tiers 2*.

8. Autres dettes

Les autres postes de passifs ne font l'objet d'aucun retraitement majeur sous Solvabilité II, car la valeur dans les

comptes consolidés IFRS constitue une évaluation satisfaisante de la valeur Solvabilité II.

D. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Afin d'évaluer les instruments financiers dans le bilan Solvabilité II, le GACM applique la hiérarchie des justes valeurs introduite par la norme IFRS 13.

Le niveau 1, qui correspond à la juste valeur des instruments financiers cotés sur un marché actif, représente

la majorité des actifs financiers au bilan prudentiel Solvabilité II. Les actifs résiduels, classés en niveau 2 ou 3 de juste valeur IFRS 13 (mentionnés au paragraphe A.4 Évaluation des actifs – Investissements), sont valorisés avec des méthodes alternatives.

E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

Les hypothèses relatives aux décisions de gestion futures sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le GACM SA.

2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance

Les hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur.

V. GESTION DU CAPITAL

A. FONDS PROPRES

Sous Solvabilité II, les fonds propres sont égaux à la différence entre les actifs et les passifs du bilan valorisés selon les principes Solvabilité II, augmentée des emprunts subordonnés et diminuée des dividendes à verser et des fonds propres relatifs aux fonds cantonnés non disponibles.

Les fonds propres de la société font l'objet d'un classement en trois catégories (*Tiers*). Ce classement se fait en fonction du caractère de ces fonds propres, évalués selon leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée.

Les définitions des trois niveaux de la règle du *tiering* sont les suivantes :

- le niveau 1 (*Tier 1*) correspond à la meilleure qualité et comprend les éléments de fonds propres de base continuent et immédiatement mobilisables, disponibles en totalité et subordonnés. On y identifie les éléments dits restreints et les éléments dits non restreints ;
- le niveau 2 (*Tier 2*) comprend les éléments de fonds propres de base moins facilement mobilisables ;
- le niveau 3 (*Tier 3*) comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que les fonds propres auxiliaires.

1. Politique de gestion des fonds propres

Les fonds propres du GACM SA et de ses entités doivent respecter les règles de *tiering* telles que définies dans l'article 82 du règlement délégué européen 2015/35, à savoir :

- les fonds propres *Tier 1* doivent couvrir au moins 50 % du SCR ;
- les fonds propres *Tier 1* restreints ne doivent pas dépasser 20 % du *Tier 1* total ;
- la somme des fonds propres *Tier 2* et *Tier 3* ne peuvent pas dépasser 50 % du SCR ;
- les fonds propres *Tier 3* ne doivent pas dépasser 15 % du SCR ;
- les fonds propres *Tier 1* doivent couvrir au moins 80 % du MCR ;
- les fonds propres *Tier 2* ne doivent pas dépasser 20 % du MCR ;
- les fonds propres *Tier 3* ne sont pas éligibles pour couvrir le MCR.

Quand un nouvel élément de fonds propres apparaît (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires, etc.), plusieurs analyses sont faites :

- analyse approfondie de ses caractéristiques afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer ;
- vérification que les règles de *tiering* des fonds propres sont bien respectées ;
- vérification de la compatibilité avec le plan de gestion du capital ;
- mise à jour de la politique de gestion du capital si nécessaire.

À chaque recalcul des fonds propres Solvabilité II, la qualité de ceux-ci est étudiée et le respect des règles de *tiering* imposées par Solvabilité II est vérifié. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le responsable de l'équipe actuariat SII & IFRS 17.

En cas d'émission d'un élément de dette subordonnée, les analyses évoquées plus haut sont réalisées par la direction modélisation & risques.

2. Structure et montants des fonds propres disponibles

Les fonds propres SII disponibles s'élèvent à 14 469 millions d'euros à fin 2024, contre 13 994 millions d'euros à fin 2023.

Le tableau ci-dessous détaille la structure des fonds propres :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Capital social	1 241	1 241	-	-
Primes liées au capital social	1 038	1 038	-	-
Fonds d'établissement des mutuelles	93	95	- 2	- 2,4 %
Réserve de réconciliation	10 156	10 674	- 518	- 4,9 %
Dettes subordonnées	1 781	1 359	422	31,0 %
Dettes subordonnées non disponibles	- 605	- 742	137	18,5 %
Fonds propres excédentaires	3 083	3 120	- 37	- 1,2 %
Fonds propres excédentaires non disponibles	- 2 356	- 2 826	471	16,7 %
Intérêts minoritaires admissibles	66	59	7	11,7 %
Participation déduite	- 37	- 26	- 10	- 39,9 %
Position nette active d'impôts différés	10	3	7	N/A
Fonds propres SII disponibles	14 469	13 994	475	3,4 %

Le capital social

Le capital social du GACM SA, entièrement appelé, s'élève à 1 241 millions d'euros à fin 2024, montant inchangé par rapport à fin 2023.

Les primes liées au capital social

Les primes liées au capital social du GACM SA s'élèvent à 1 038 millions d'euros à fin 2024, montant inchangé par rapport à fin 2023.

Les fonds d'établissement des mutuelles

Les fonds d'établissement sont liés à la mutuelle ACM VIE SAM et s'élèvent à 93 millions d'euros à fin 2024, en baisse de 2 millions d'euros par rapport à fin 2023 en raison de la transformation de la MTRL en société de droit commun.

La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation s'élève à 10 156 millions d'euros à fin 2024, en baisse de 518 millions d'euros par rapport à fin 2023. Les principaux éléments qui la composent sont :

- **les réserves IFRS nettes des fonds d'établissement des mutuelles** composées des résultats antérieurs cumulés, des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (OCI) et du résultat de l'exercice pour 8 611 millions d'euros à fin 2024, contre 8 691 millions d'euros à fin 2023 ;
- **la mise en valeur économique des actifs et des passifs.** En 2024, celle-ci représente 2 309 millions d'euros nets d'impôts différés passifs et hors

reclassement des provisions pour excédent, contre 2 695 millions d'euros à fin 2023.

L'article 70 du règlement délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres, dont les principaux sont les suivants :

- **les retraitements des fonds cantonnés** : dans les comptes sociaux, plusieurs cantons réglementaires de retraite collective de type L441, PERE et PERP existent. Ces cantons ont été considérés comme non significatifs au sein du GACM SA. Les résultats futurs des cantons sont de 41 millions d'euros en 2024. Ils sont parties intégrantes des capitaux propres Solvabilité II, mais ne sont pas admissibles à la couverture du SCR et du MCR du GACM ;
- **les autres fonds propres non disponibles** : suite à la mise en place des conventions d'affiliation, les fonds propres des mutuelles sont considérés comme disponibles pour le GACM, à l'exception de 10 % de la contribution au SCR groupe d'ACM VIE SAM, qui est déduite des fonds propres disponibles pour le groupe à hauteur de 87 millions d'euros en 2024 ;
- **les distributions de dividendes** : le directoire a arrêté, au titre des résolutions à soumettre à l'assemblée générale annuelle du GACM SA, une proposition de versement de dividendes au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2024, en numéraire, à hauteur de 4,16 euros par action pour un total de 336 millions d'euros.

Rappel des dividendes distribués :

		Dividende par action (en euros)	Dividende versé (en millions d'euros)
2024	au titre de l'exercice 2023	4,07	1 326
	dividende exceptionnel	12,49	
2023	au titre de l'exercice 2022	6,17	1 114
	dividende exceptionnel	7,74	
2022	au titre de l'exercice 2021	5	400

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées s'élèvent à 1 781 millions d'euros à fin 2024, contre 1 359 millions d'euros à fin 2023.

La part de dettes subordonnées non admissible dans les fonds propres du GACM SA s'élève à 605 millions d'euros. Ce montant correspond aux éléments « non disponibles » pour le groupe qui sont écartés des fonds propres lorsqu'ils sont supérieurs à la part du SCR contributif dans le SCR groupe.

Fonds propres excédentaires

Le décret relatif aux fonds excédentaires en assurance vie est paru au Journal officiel le 28 décembre 2019. Il fixe de nouvelles conditions dans lesquelles la PPE pourra être reprise dans les fonds propres SII.

Pour les calculs du 31 décembre 2024, la provision pour participation aux excédents de 3 076 millions d'euros est admissible dans les fonds propres.

Une partie de ce montant n'est pas éligible dans les fonds propres servant à couvrir le capital de solvabilité requis (SCR) du GACM à hauteur de 2 356 millions d'euros en 2024. Ce montant correspond aux éléments « non disponibles » pour le groupe qui sont écartés des fonds propres lorsqu'ils sont supérieurs à la part du SCR contributif dans le SCR groupe.

Les fonds propres excédentaires disponibles sont donc de 727 millions d'euros en 2024.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires SII s'élèvent à 293 millions d'euros à fin 2024. Ils augmentent de 131 millions d'euros par rapport à 2023.

La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres dépassant la contribution du SCR solo pour le SCR groupe est considérée comme non admissible. En 2024, cette part s'élève à 228 millions d'euros.

Les intérêts minoritaires admissibles sont par conséquent de 66 millions d'euros en 2024.

Capitaux propres des filiales non consolidées

Le GACM SA possède une participation hors UE dans une société d'assurance d'un pays tiers qui n'est pas consolidée : ASTREE SA (Tunisie).

La valeur de marché des titres de participation ASTREE SA est retraitée aux capitaux propres disponibles pour 25 millions d'euros.

Le GACM SA possède une participation dans Crédit Mutuel Epargne Salariale qui n'est pas consolidée.

La valeur de marché des titres de participation CMES est retraitée aux capitaux propres disponibles pour 11 millions d'euros.

Position nette active d'impôts différés

Au 31 décembre 2024, le montant de l'impôt différé actif est de 10 millions d'euros contre 3 millions d'euros en 2023.

Un test de recouvrabilité est réalisé et démontre que l'impôt différé actif est recouvrable pour sa totalité. Il est donc maintenu à l'actif du bilan et présenté en Tier 3 dans les capitaux propres Solvabilité II

3. Réconciliation des fonds propres IFRS avec les fonds propres SII

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation des capitaux propres IFRS par rapport à la mise en valeur économique des actifs et passifs selon les principes Solvabilité II.

Tableau de variation des capitaux propres IFRS vers Solvabilité II

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations
Capital social	1 241	1 241	-
Primes liées au capital social	1 038	1 038	-
Autres éléments de capitaux propres	8 704	8 785	- 81
Capitaux propres IFRS totaux	10 983	11 064	- 81
Réév. des provisions techniques	3 074	3 439	- 364
Reclassement des fonds propres excédentaires	3 076	3 120	- 44
Autres ajustements de valeurs	18	109	- 91
Reconnaissance des impôts différés	- 802	- 933	131
Ecart de périmètre IFRS / SII	28	83	- 55
Capitaux propres SII	16 377	16 882	- 505
Dividendes prévus et distribution	- 336	- 326	- 10
Dettes subordonnées	1 781	1 359	422
Dettes subordonnées non disponibles	- 605	- 742	137
Ajustement sur fonds cantonnés	- 41	- 78	36
Intérêts minoritaires non éligibles	- 228	- 104	- 124
Participations déduites	- 37	- 26	- 10
Autres fonds propres non disponibles	- 87	- 146	58
Fonds propres excédentaires non disponibles	- 2 356	- 2 826	471
Fonds propres SII disponibles	14 469	13 994	475

4. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres

Fonds propres SII disponibles

Les fonds propres SII disponibles du GACM au 31 décembre 2024 s'élèvent à 14 469 millions d'euros. La quasi-totalité des fonds propres du GACM est classée en fonds propres de niveau 1 non restreint.

(en millions d'euros)	Total	Tiers 1 - non restreint	Tiers 1 - restreint	Tiers 2	Tiers 3
Capital en actions ordinaires et fonds d'établissement	2 371	2 371			
Réserve de réconciliation	10 156	10 156			
Emprunts subordonnés	1 176			1 176	
Fonds propres excédentaires admissibles	727	727			
Intérêts minoritaires admissibles	66	66			
Participation déduite	- 37	- 37			
Position nette active d'impôts différés	10				10
Fonds propres SII disponibles	14 469	13 283	-	1 176	10

Fonds propres SII éligibles pour le SCR

Au 31 décembre 2024, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 14 469 millions d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres SII disponibles.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Tiers 1 - non restreint	Tiers 1 - restreint	Tiers 2	Tiers 3
Capital en actions ordinaires et fonds d'établissement	2 371	2 371			
Réserve de réconciliation	10 156	10 156			
Emprunts subordonnés	1 176			1 176	
Fonds propres excédentaires admissibles	727	727			
Intérêts minoritaires admissibles	66	66			
Participation déduite	- 37	- 37			
Position nette active d'impôts différés	10				10
Fonds propres SII éligibles SCR	14 469	13 283	-	1 176	10

Fonds propres SII éligibles pour le MCR

Au 31 décembre 2024, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 13 812 millions d'euros.

L'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR et les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR s'explique par les règles de limitation par *Tier* des fonds propres Solvabilité II éligibles à la couverture du MCR.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Tiers 1 - non restreint	Tiers 1 - restreint	Tiers 2	Tiers 3
Capital en actions ordinaires et fonds d'établissement	2 371	2 371			
Réserve de réconciliation	10 156	10 156			
Emprunts subordonnés	529			529	
Fonds propres excédentaires admissibles	727	727			
Intérêts minoritaires admissibles	66	66			
Participation déduite	- 37	- 37			
Position nette active d'impôts différés	0				0
Fonds propres SII éligibles MCR	13 812	13 283	-	529	0

B. SCR ET MCR

Le capital de solvabilité requis (SCR) correspond au montant de fonds propres nécessaire à détenir pour limiter la probabilité de ruine de la compagnie à 0,5 % à horizon un an.

Le minimum de capital requis (MCR) correspond au montant de fonds propres à détenir en permanence et en dessous duquel la compagnie ne pourrait pas continuer à exercer son activité.

1. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres SII éligibles :

(en millions d'euros)	31/12/2024
Fonds propres SII éligibles à la couverture du SCR	14 469
SCR	6 792
Ratio de couverture du SCR	213%

(en millions d'euros)	31/12/2024
Fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR	13 812
MCR	2 645
Ratio de couverture du MCR	522%

Le MCR s'élève à 2 645 millions d'euros, soit 39 % du SCR.

2. Points méthodologiques

a. Méthode utilisée

Le GACM SA calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

b. Mesure transitoire actions

Le GACM n'a pas eu recours à la mesure transitoire sur les actions dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de - 39 % + *dampener* pour les actions de type 1 et de - 49 % + *dampener* pour les actions de type 2.

Le *dampener* est un mécanisme d'ajustement symétrique : il permet d'atténuer le choc actions en cas de baisse du marché actions.

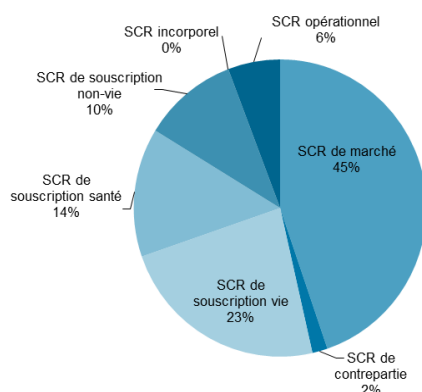
c. Ajustement pour impôt

Le GACM a choisi d'adopter une méthode prudente pour la prise en compte de l'ajustement pour impôts dans le calcul du SCR. Cet ajustement correspond au taux d'impôt sur les sociétés, appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à l'impôt différé passif net du bilan initial.

3. Résultats

Le SCR au 31 décembre 2024 s'élève à 6 792 millions d'euros :

(en millions d'euros)	31/12/2024
SCR de marché	4 530
SCR de contrepartie	171
SCR de souscription vie	2 354
SCR de souscription santé	1 420
SCR de souscription non-vie	1 062
SCR incorporel	-
BSCR	6 538
SCR opérationnel	584
Ajustement pour impôts	- 573
SCR diversifié	6 549
SCR ot	243
SCR final	6 792



Le SCR_{diversifié} du GACM est principalement constitué du SCR de marché et du SCR de souscription.

C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Le GACM n'est pas concerné par l'utilisation de ce sous-module.

D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Cette partie n'est pas applicable car le GACM utilise la formule standard.

E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Non applicable.

VI. ANNEXES

États publics	Libellés
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S220122	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230122	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250122	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S320122	Communication d'informations sur les entreprises dans le périmètre du groupe

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	10 045
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	187 532
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	118 012 442
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 362 773
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 607 724
Actions	R0100	16 605 466
Actions - cotées	R0110	14 929 239
Actions - non cotées	R0120	1 676 227
Obligations	R0130	77 652 543
Obligations d'État	R0140	33 729 668
Obligations d'entreprise	R0150	41 675 980
Titres structurés	R0160	2 246 895
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	17 783 313
Produits dérivés	R0190	121
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	503
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	20 600 122
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	7 236 855
Avances sur police	R0240	64 151
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	7 172 704
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	271 572
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	122 183
Non-vie hors santé	R0290	117 482
Santé similaire à la non-vie	R0300	4 701
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	149 389
Santé similaire à la vie	R0320	98 594
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	50 794
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	445 428
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	322 746
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	80 050
Autres créances (hors assurance)	R0380	164 042
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	31 832
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	46 410
Total de l'actif	R0500	147 409 075
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	3 428 920
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 994 722
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	2 737 867
Marge de risque	R0550	256 854
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	434 198
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	360 843
Marge de risque	R0590	73 355
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	96 470 015
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 924 088
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1 578 885
Marge de risque	R0640	345 203
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	94 545 927
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	92 870 155
Marge de risque	R0680	1 675 772
Provisions techniques UC et indexés	R0690	20 290 211
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	20 102 631
Marge de risque	R0720	187 580
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	11 746
Provisions pour retraite	R0760	51 786
Dépôts des réassureurs	R0770	123 560
Passifs d'impôts différés	R0780	707 270
Produits dérivés	R0790	26 946
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	7 000 222
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	523 281
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	145 896
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	8 572
Autres dettes (hors assurance)	R0840	428 865
Passifs subordonnés	R0850	1 781 166
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	1 781 166
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	33 882
Total du passif	R0900	131 032 336
Excédent d'actif sur passif	R1000	16 376 739

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Total des dépenses techniques	R1300	1 042 484
-------------------------------	-------	-----------

S.05.01.02 - 02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brutes	R1410	642 931	6 555 063	2 456 632	1 518 101	0	0	0	255 270	11 427 997
Part des réassureurs	R1420	9 403	3 814	0	9 363	0	0	85	0	22 666
Nettes	R1500	633 528	6 551 249	2 456 632	1 508 738	0	0	-85	255 270	11 405 332
Primes acquises										
Brutes	R1510	642 730	6 555 064	2 456 632	1 518 118	1	0	0	255 270	11 427 815
Part des réassureurs	R1520	9 447	3 814	0	9 363	0	0	85	0	22 709
Nettes	R1600	633 284	6 551 250	2 456 632	1 508 755	1	0	-85	255 270	11 405 106
Charge des sinistres										
Brutes	R1610	434 806	4 439 046	2 035 785	475 296	46 677	6 972	10	76 272	7 514 865
Part des réassureurs	R1620	1 946	1 435	0	2 639	10 248	1 991	289	0	18 546
Nettes	R1700	432 860	4 437 611	2 035 785	472 657	36 429	4 981	-279	76 272	7 496 318
Dépenses engagées	R1900	170 835	473 711	227 965	701 452	685	318	-16	56 831	1 631 780
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2510									1 683
Total des dépenses techniques	R2600									1 633 463
Montant total des rachats	R2700	205	1 994 265	1 767 992	2 100	0	0	0	51 674	3 816 236

S.22.01.22

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	120 189 146	0	0	387 101	0
Fonds propres de base	R0020	14 469 127	0	0	153 355	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	14 469 127	0	0	153 355	0
Capital de solvabilité requis	R0090	6 792 468	0	0	334 855	0

S.23.01.22 - 01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déductions						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 241 035	1 241 035			
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible à déduire au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	1 037 509	1 037 509			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	92 515	92 515			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070	3 082 537	3 082 537			
Fonds excédentaires non disponibles à déduire au niveau du groupe – total	R0080	2 355 571	2 355 571			
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	10 155 792	10 155 792			
Passifs subordonnés	R0140	1 781 166		0	1 781 166	0
Passifs subordonnés non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0150	604 929			604 929	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	10 045				10 045
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires	R0200	293 255	293 255			
Intérêts minoritaires non disponibles à déduire au niveau du groupe – total	R0210	227 668	227 668			
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230					
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	36 559	36 559			
Déduction pour les participations incluses selon la méthode fondée sur la déduction et l'agrégation (D&A) lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles à déduire	R0270	3 188 168	2 583 239		604 929	
Total déductions	R0280	3 224 727	2 619 798		604 929	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	14 469 127	13 282 845	0	1 176 237	10 045
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410					
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440					
Fonds propres en cas d'utilisation de la D&A, soit exclusivement, soit en combinaison avec la première méthode						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir la partie consolidée du SCR du groupe (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et de ceux des entreprises incluses par D&A)	R0520	14 469 127	13 282 845	0	1 176 237	10 045
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	14 459 082	13 282 845	0	1 176 237	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir la partie consolidée du SCR du groupe (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et de ceux des entreprises incluses par D&A)	R0560	14 469 127	13 282 845	0	1 176 237	10 045
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	13 811 768	13 282 845	0	528 923	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	2 644 616				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	5,2226				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR total du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par D&A)	R0660	14 469 127	13 282 845	0	1 176 237	10 045
Capital de solvabilité requis total du groupe	R0680	6 792 468				
Ratio total des fonds propres éligibles sur SCR total du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par D&A)	R0690	2,13				

S.23.01.22 - 02
Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	16 376 739
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	335 783
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	5 756 897
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	41 124
Autres fonds propres non disponibles	R0750	87 143
Réserve de réconciliation	R0760	10 155 792
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	743 077
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	118 633
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	861 710

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	15 490 767		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	171 270		
Risque de souscription en vie	R0030	6 999 306		0
Risque de souscription en santé	R0040	1 419 615		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 062 070		0
Diversification	R0060	-5 836 079		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	19 306 948		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	584 056		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-12 768 607		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-573 191		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis calculé sur la base de l'art. 336 (a) du règlement délégué (UE) 2015/35, à l'exclusion du capital complémentaire	R0200	6 549 206		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type a	R0211			
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type b	R0212			
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type c	R0213			
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type d	R0214			
SCR du groupe consolidé	R0220	6 792 468		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	2 644 616		
Informations sur les autres entités				
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520			
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0530			
Capital requis pour les exigences relatives aux participations	R0540	243 262		
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550			
Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les investissements conditionnés sous forme de fonds	R0555			
SCR global				
SCR pour les entreprises incluses par la méthode D&A	R0560			
Capital de solvabilité requis du groupe	R0570	6 792 468		

S.32.01

Entreprises dans le périmètre du groupe

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0340	C0250	C0260
LEI069500FJJPUJSSLH8W79	FR	SCI ACM SAINT AUGUSTIN	10	Société civile immobilière	2		99,83%	0,00%	99,83%	1		0,00%	3	30/06/2023	9
LEI5299004L0457UE6GER82	BE	ACM BELGIUM LIFE	4	Société anonyme	2	Banque nationale de Belgique	100,00%	100,00%	100,00%	1		100,00%	1		1
LEI069500H50278KWH04A17	FR	FONCIERE MASSENA	10	Société anonyme	2		99,74%	100,00%	99,74%	1		99,74%	1		10
LEI069500EJUS9LOE1KHG05	FR	ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE	4	Société anonyme	2	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100,00%	100,00%	100,00%	1		100,00%	1		1
LEI069500KGP4B6AQ203H11	FR	SERENIS ASSURANCES	2	Société anonyme	2	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	99,97%	100,00%	99,97%	1		99,97%	1		1
LEI069500A7PV8JMFH22O61	FR	ACM PREVENTION ET SOLIDARITE	10	Mutuelle relevant du livre III du Code de la mutualité	1		100,00%	0,00%	100,00%	1		0,00%	3	31/12/2024	9
LEI06950090CGKLVKEKWF10	FR	GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL	5	Société anonyme	2		0,00%	0,00%	0,00%			0,00%	1		1
LEI0695008C6TAD3OTRV68	FR	ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL -IARD	2	Société anonyme	2	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	96,53%	100,00%	96,53%	1		96,53%	1		1
LEI069500975XRZBURGKA86	FR	ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SAM	1	Société d'assurance mutuelle	1	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100,00%	100,00%	100,00%	1		100,00%	1		1
LEI549300JWVG82YCEWW94	BE	ACM BELGIUM	2	Société anonyme	2	Banque nationale de Belgique	100,00%	100,00%	100,00%	1		100,00%	1		1
LEI222100NG1Q4NNDENOS14	LU	INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE	1	Société anonyme	2	Commissariat aux assurances	100,00%	100,00%	100,00%	1		100,00%	1		1
LEI069500T7TNS4ZTZW0JH89	FR	GIE ACM	10	Groupement d'intérêt économique	2		100,00%	0,00%	100,00%	1		0,00%	3	30/06/2023	9
LEI5299008HR9UTEN060W89	DE	ACM DEUTSCHLAND AG	10	Société anonyme	2		51,00%	100,00%	51,00%	1		51,00%	1		1
LEI529900V9R8J4XYNT1841	DE	ACM DEUTSCHLAND LIFE AG	10	Société anonyme	2		51,00%	100,00%	51,00%	1		51,00%	1		1
LEI069500VDQMIWFSF8RN51	FR	ACM CAPITAL	10	Société civile de portefeuille	2		99,70%	100,00%	99,70%	1		99,70%	1		1
LEI0695003QLUOK1WJZ890	FR	SCI ACM TOMBE ISSOIRE	10	Société civile immobilière	2		100,00%	0,00%	100,00%	1		0,00%	3	30/06/2023	9
LEI069500PPNEOJLCE71175	FR	SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	10	Société civile immobilière	2		99,83%	0,00%	99,83%	1		0,00%	3	30/06/2023	9
LEI069500MF9HVMFPU856564	FR	SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	10	Société civile immobilière	2		99,83%	0,00%	99,83%	1		0,00%	3	30/06/2023	9
LEI069500AHUYR9N0H1EN40	FR	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ACM	10	Société civile immobilière	2		99,57%	100,00%	99,57%	1		99,46%	1		10
LEI529900TW278PW886J07	DE	ACM DEUTSCHLAND NON LIFE AG	10	Société anonyme	2		51,00%	100,00%	51,00%	1		51,00%	1		1
LEI069500GCMUJSTLAWA151	FR	SCI ACM COTENTIN	10	Société civile immobilière	2		100,00%	0,00%	100,00%	1		0,00%	3	30/06/2023	9
LEI069500CG7B84NLR5984	FR	IMMOBILIERE ACM	10	Société par actions simplifiées	2		99,31%	0,00%	99,31%	1		0,00%	3	31/12/2016	9
SC510631834	FR	REPARTIM	10	Société par actions simplifiées	2		100,00%	0,00%	100,00%	1		0,00%	3	30/09/2024	9
SC913100605	FR	AUTO MOBILITE SERVICES	10	Société par actions simplifiées	2		100,00%	0,00%	100,00%	1		0,00%	3	30/06/2023	9
SC432710135	FR	ASSURANCES CREDIT MUTUEL SERVICES ACM-SERVICES	10	Société anonyme	2		100,00%	0,00%	100,00%	1		0,00%	3	30/06/2023	9
SC353933492	FR	ACM COURTAGE	10	Société par actions simplifiées	2		100,00%	0,00%	100,00%	1		0,00%	3	30/06/2023	9
SC491333464	FR	PRESTATERRER	10	Société à responsabilité limitée	2		100,00%	0,00%	100,00%	1		0,00%	3	30/09/2024	9
SC0685003TIV4MV1624T61	FR	CREDIT MUTUEL EPARGNE SALARIALE	8	Société anonyme	2	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	85,00%	0,00%	85,00%	2		0,00%	1		8
SC9B120481997	TN	ASTREE ASSURANCES	4	Société anonyme	2	Comité général des assurances	30,00%	0,00%	30,00%	2		0,00%	1		8
SC937805992	FR	ADB ECOSYSTEM HOLDING	10	Société par actions simplifiées	2		100,00%	0,00%	100,00%	2		0,00%	3	31/12/2024	9
SC903805232	FR	EXPERTIZEN	10	Société par actions simplifiées	2		100,00%	0,00%	100,00%	1		0,00%	3	30/06/2023	9

